

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Séance plénière du 16 décembre 2014 à 14 h 30
« Actualisation des projections »

Document N° 4
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

Résultats actualisés des projections dans les cinq scénarios économiques

Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites

Résultats actualisés des projections dans les cinq scénarios économiques

Le présent document détaille les résultats des projections actualisées de la situation du système de retraite jusqu'à l'horizon 2060, dans les cinq scénarios économiques retenus par le Conseil – scénarios A', A, B, C et C' – qui correspondent notamment à des rythmes annuels de croissance de la productivité du travail à long terme compris entre 1 % et 2 % par an.

En termes de méthodologie et d'hypothèses à long terme, cette actualisation s'inscrit en cohérence avec le 11^e rapport du COR¹. Elle s'en distingue toutefois, d'une part, par la prise en compte des modifications législatives et réglementaires survenues depuis (accord AGIRC-ARRCO de mars 2013 et loi du 20 janvier 2014 principalement) et, d'autre part, par la modification, dans le sens d'une aggravation, de la situation macroéconomique à court terme (voir détail des hypothèses dans les **documents n° 2 et n° 3**).

Rappelons que le fait d'étudier cinq scénarios différents pour la croissance à long terme de la productivité du travail – qui détermine directement celle des revenus tirés de l'activité – répond aux incertitudes sur les perspectives économiques. Cette incertitude justifie en effet de considérer des hypothèses suffisamment contrastées afin de balayer un large éventail des possibles, compte tenu notamment de la forte dépendance de la situation financière du système de retraite au rythme de croissance des revenus d'activité. Il convient à cet égard de rappeler qu'il n'y a pas de scénario « central », au sens où le COR privilégierait un scénario économique parmi les cinq considérés. Tous les scénarios doivent être considérés avec la même attention dans la réflexion sur le pilotage du système de retraite.

Outre la sensibilité des résultats aux hypothèses de productivité du travail, des variantes ont été réalisées afin de quantifier la sensibilité aux hypothèses de taux de chômage et aux hypothèses de solde migratoire. Les cinq scénarios économiques du COR reposent sur des hypothèses à long terme de taux de chômage de 4,5 % ou 7 % selon les scénarios et de solde migratoire de + 100 000 personnes par an. Les variantes de taux de chômage reposent sur l'hypothèse d'un maintien jusqu'en 2060 d'un taux de chômage de 10 % et les variantes de solde migratoire sur celle d'un solde de + 50 000 personnes par an davantage en phase avec la tendance des dernières années. Ces résultats complémentaires sont détaillés dans le **document n° 5**.

¹ COR (2012), *Retraites : perspectives 2020, 2040 et 2060*, onzième rapport adopté le 19 décembre, Paris, La Documentation française.

1. Les évolutions passées et dans un futur proche

Comme le choix en avait été fait dans le 11^e rapport du Conseil et comme le COR est tenu de le faire, en application du décret n° 2014-654 du 20 juin 2014², dans les actualisations des projections financières à l'occasion de ses rapports annuels, publiés chaque année en juin, les hypothèses économiques pour la période de court terme sont calées sur celles retenues par le gouvernement pour le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) et pour le projet de loi de programmation des finances publiques (PLPFP).

En conséquence, les cinq scénarios économiques sont identiques sur les premières années de projection et les résultats correspondent jusqu'à 2018 à ceux présentés en annexe du PLFSS pour 2015³. Rappelons que cela a pour effet de ne pas faire apparaître les conséquences sur la situation financière des régimes de retraite de l'incertitude économique à court terme⁴.

1.1 Dépenses, ressources et solde financier du système de retraite jusqu'en 2018

En 2013, les ressources de l'ensemble des régimes de retraite français légalement obligatoires (y compris le Fonds de solidarité vieillesse – FSV) représentaient 13,6 % du produit intérieur brut (PIB), et les dépenses 14 % du PIB⁵. Ces ressources et dépenses ont augmenté régulièrement depuis 2002 (entre 2002 et 2013, de +1,3 point de PIB pour les ressources et de +2,4 points de PIB pour les dépenses). Sur ce passé récent, la hausse des dépenses plus rapide que le PIB correspond quasi intégralement à l'augmentation de la masse des pensions de droit direct, en lien avec l'augmentation régulière du nombre de retraités – portée notamment par l'arrivée aux âges de la retraite des générations du *baby-boom* au cours de la décennie – et avec l'augmentation de la pension moyenne des retraités – qui résulte du renouvellement des générations à la retraite et de l'amélioration régulière des carrières au fil des générations (effet de *noria*).

Compte tenu de la quasi stabilité de la part des revenus du travail dans le PIB, l'augmentation des ressources plus forte que celle du PIB tient quant à elle surtout à la hausse des taux de

² Les indicateurs annuels de suivi de la situation financière des régimes de retraite sont définis comme « les soldes comptables annuels exprimés en droits constatés des régimes de retraite légalement obligatoires pour l'année en cours et projetés sur vingt-cinq ans, déterminés sur la base des prévisions financières des régimes de retraite sous-jacentes aux prévisions de comptes publics présentés dans le programme de stabilité de l'année en cours. » (Article 1 du Décret n° 2014-654 du 20 juin 2014 relatif au comité de suivi des retraites).

³ Voir annexe B du PLFSS pour 2015.

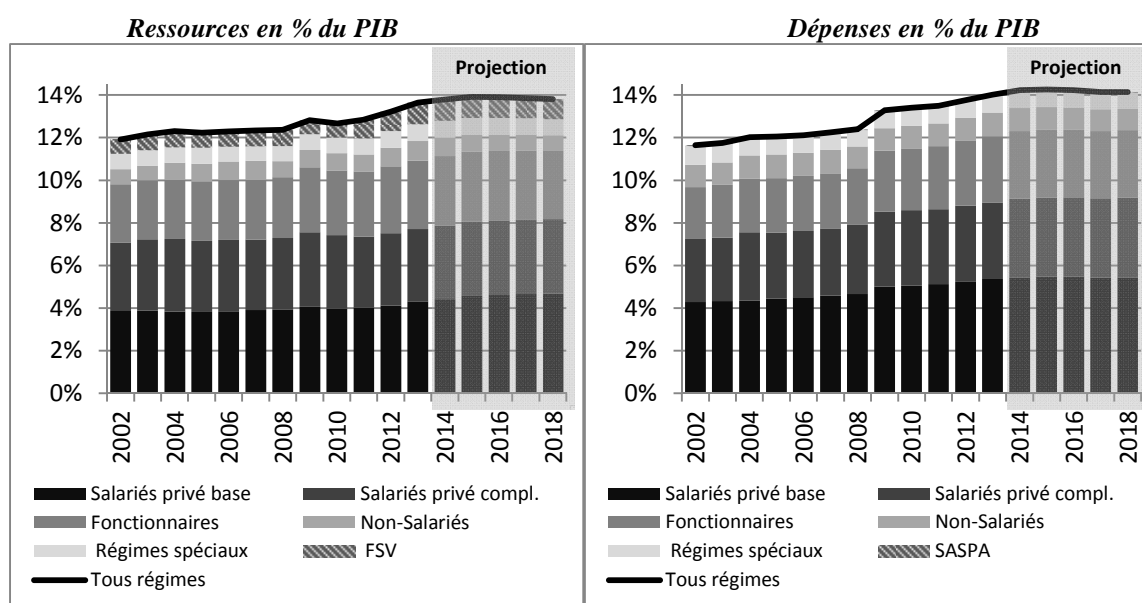
⁴ Il convient de rappeler, à cet égard, que dans ses avis publiés en septembre dernier, le Haut conseil des finances publiques a jugé que « s'agissant de l'année 2015, la prévision de croissance de 1,0 % paraît optimiste » (avis n° HCFP-2014-05 relatif aux projets de lois de finances et de financement de la sécurité sociale pour l'année 2015, 26 septembre 2014) et que, si « le scénario macroéconomique du Gouvernement pour les années 2016-2017 est plus réaliste que celui présenté en avril dans le programme de stabilité [;] le Haut Conseil considère néanmoins que ce scénario continue de reposer sur des hypothèses trop favorables sur l'environnement international et sur l'investissement » (avis n° HCFP-2014-04 relatif au projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2014 à 2019, 26 septembre 2014).

⁵ Les masses de prestations et de ressources présentées ici sont légèrement plus élevées que celles diffusées dans le dernier rapport annuel du COR de juin 2014. La différence tient à une modification de champ : le système de retraite est ici apprécié y compris dépenses du minimum vieillesse (et ressources associées), alors qu'il était hors minimum vieillesse dans le rapport de juin 2014. En sens inverse, les comptes nationaux publiés par l'INSEE ont, depuis le dernier exercice de projection du COR, été révisés, afin de mettre en œuvre la nouvelle version du Système européen de comptes, le SEC 2010 (voir « Les comptes nationaux passent en base 2010 », Dossier INSEE). Le niveau du PIB en 2011 a ainsi été révisé à la hausse de près de 3 %, ce qui implique une diminution des masses de ressources et de dépenses du système de retraite exprimées en % du PIB.

cotisation dans certains régimes et à l'apport de nouvelles ressources (impôts et taxes affectées – ITAF – et transferts de l'État ou d'autres organismes) – voir sous-partie 1.2.

Ces mécanismes seraient toujours à l'œuvre jusqu'en 2018, d'après les prévisions réalisées dans le cadre du PLFSS pour 2015, entraînant une hausse des ressources et des dépenses de retraite exprimées en % du PIB. L'augmentation serait toutefois nettement atténuée par rapport à celle observée en moyenne au cours des années précédentes : +0,1 point de PIB de dépenses et +0,2 point de PIB de ressources entre 2013 et 2018.

Figure 1 – Évolutions passées et projetées à court terme des ressources et des dépenses du système de retraite, 2002-2018



Lecture : en 2012, les ressources des régimes de base de salariés du privé (hors transferts internes au système de retraite, et hors produits financiers) ont représenté 4,1 % du PIB.

Note : données hors produits et charges financières, et hors transferts internes au système de retraite (transferts au sein des régimes de retraite et transferts avec le FSV).

Champ : ensemble des régimes de retraite de base et complémentaires ayant participé aux dernières projections du COR, y compris FSV et SASPA, hors RAFP.

Source : rapports à la CCSS 2002-2013 ; PLFSS pour 2015 ; calculs SG-COR.

Au cours des années qui viennent, la hausse des dépenses, sous l'effet notamment de la démographie, est commune aux régimes de base et aux régimes complémentaires, tandis que la hausse des ressources – que ce soit l'augmentation des taux de cotisation ou l'apport de nouvelles ressources fiscales – est plus importante dans les régimes de base. L'évolution du solde financier⁶ serait en conséquence plus favorable dans ces derniers : entre 2013 et 2018, le besoin de financement se réduirait dans les régimes de base (hors FSV) – un léger excédent apparaîtrait même en 2017 –, alors qu'il se creuserait sur la même période dans les régimes complémentaires, passant de -2,1 à -5,5 milliards d'euros, c'est-à-dire de -0,1 à -0,2 % du PIB.

Rappelons que cette projection est réalisée selon la réglementation en vigueur à l'automne 2014 ; elle ne tient donc pas compte des éventuelles mesures qui pourraient être décidées dans le cadre des négociations AGIRC-ARRCO prévues en 2015. En outre, il n'est pas tenu

⁶ Il s'agit, ici et dans tout le document, du solde hors produits financiers et charges financières.

compte ici des réserves de ces régimes, ni des ressources correspondantes apportées par les produits financiers associés.

Par ailleurs, un seul scénario économique est considéré dans le PLFSS mais, pour avoir une idée des ordres de grandeur en jeu, signalons qu'un point de cotisation (sur le salaire total : cotisation dite « déplafonnée ») à la CNAV représente environ 5,5 milliards d'euros – ce qui donne donc une idée de l'effet, en termes de manque à gagner de cotisations, d'une incertitude de 1 % sur la masse salariale privée.

Figure 2 – Évolution projetée à court terme du solde financier annuel du système de retraite français, 2013-2018 (conventions comptables de la CCSS, euros courants)

	Observé	Projection				
	CCSS	2013	2014	2015	2016	2017
En % du PIB	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Tous régimes (y.c. FSV)	-0,4%	-0,4%	-0,4%	-0,3%	-0,3%	-0,3%
Ensemble des régimes de base (hors FSV)	-0,2%	-0,1%	-0,1%	0,0%	0,0%	-0,1%
Ensemble des régimes complémentaires	-0,1%	-0,2%	-0,2%	-0,2%	-0,2%	-0,2%
Régimes de salariés du privé	-0,3%	-0,3%	-0,3%	-0,2%	-0,2%	-0,2%
<i>dont : CNAV</i>	-0,1%	-0,1%	-0,1%	0,0%	0,0%	0,0%
<i>dont : AGIRC-ARRCO</i>	-0,2%	-0,3%	-0,2%	-0,2%	-0,2%	-0,3%
Régimes de la fonction publique	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
<i>dont : service des retraites de l'Etat</i>	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
<i>dont : CNRACL</i>	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
FSV	-0,1%	-0,2%	-0,1%	-0,1%	-0,1%	-0,1%
En Mds€	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Tous régimes (y.c. FSV et SASPA)	-7,9	-9,3	-7,7	-7,4	-6,6	-8,0
Ensemble des régimes de base (hors FSV)	-3,6	-1,7	-1,2	-0,3	0,2	-1,4
Ensemble des régimes complémentaires	-2,1	-4,5	-4,2	-4,7	-4,8	-5,5
Régimes de salariés du privé (base+comp.)	-6,6	-6,6	-6,1	-5,4	-4,5	-6,0
<i>dont : CNAV</i>	-3,1	-1,6	-1,5	-0,5	0,5	-0,5
<i>dont : AGIRC-ARRCO</i>	-4,1	-5,4	-5,1	-5,6	-5,6	-6,1
Régimes de la fonction publique	-0,1	0,2	0,1	-0,1	-0,3	-0,9
<i>dont : service des retraites de l'Etat</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>dont : CNRACL</i>	-0,1	0,2	0,2	-0,1	-0,3	-0,9
FSV	-2,9	-3,7	-2,9	-3,0	-2,4	-1,6

Champ : ensemble des régimes de retraite français légalement obligatoires, y compris FSV et SASPA, hors RAFP. Solde des dépenses et ressources hors produits et charges financières.

Source : rapports à la CCSS 2002-2013 ; PLFSS pour 2015.

Ces résultats sont obtenus en appliquant les conventions comptables de la Commission des comptes de la Sécurité sociale (CCSS), qui conduit en particulier à ajuster en projection – conformément à la réglementation en vigueur – les cotisations des employeurs de fonctionnaires d'État et les subventions d'équilibre versées à certains régimes spéciaux afin d'équilibrer financièrement ces régimes année après année.

Le COR retient toutefois une convention alternative consistant à faire évoluer, à partir de l'année de référence pour la projection – ici 2013 –, ces cotisations et subventions d'équilibre comme la masse salariale des régimes concernés (voir **document n°3**). Cette convention vise

à faire apparaître les efforts supplémentaires nécessaires pour équilibrer ces régimes (le cas échéant la diminution de ces efforts à l'avenir) non pas en termes d'augmentation des ressources comme c'est le cas avec les conventions comptables de la CCSS, mais sous la forme d'un solde financier négatif (le cas échéant positif, lorsque les efforts sont moindres qu'en 2013)⁷.

L'application de cette convention fait ressortir que, sans la hausse notamment de la contribution employeur de l'État, les régimes de base seraient, comme les régimes complémentaires, en besoin de financement chaque année jusqu'en 2018. A cette date, le besoin de financement pour l'ensemble du système de retraite, y compris Fonds de solidarité vieillesse (FSV), s'élèverait à 11,1 milliards d'euros courants, soit 0,5 % du PIB, dont un peu plus de la moitié pour les seuls régimes complémentaires AGIRC et ARRCO (hors produits financiers liés aux réserves).

Figure 2bis – Évolution projetée à court terme du solde financier annuel du système de retraite français, 2013-2018 (conventions comptables COR, euros courants)

	Observé	Projection				
	CCSS	2014	2015	2016	2017	2018
En % du PIB	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Tous régimes (y.c. FSV)	-0,4%	-0,5%	-0,4%	-0,4%	-0,4%	-0,5%
Ensemble des régimes de base (hors FSV)	-0,2%	-0,1%	-0,1%	-0,1%	-0,1%	-0,2%
Ensemble des régimes complémentaires	-0,1%	-0,2%	-0,2%	-0,2%	-0,2%	-0,2%
Régimes de salariés du privé	-0,3%	-0,3%	-0,3%	-0,2%	-0,2%	-0,2%
<i>dont : CNAV</i>	-0,1%	-0,1%	-0,1%	0,0%	0,0%	0,0%
<i>dont : AGIRC-ARRCO</i>	-0,2%	-0,3%	-0,2%	-0,2%	-0,2%	-0,3%
Régimes de la fonction publique	0,0%	0,0%	0,0%	-0,1%	-0,1%	-0,1%
<i>dont : service des retraites de l'Etat</i>	0,0%	0,0%	0,0%	-0,1%	-0,1%	-0,1%
<i>dont : CNRACL</i>	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
FSV	-0,1%	-0,2%	-0,1%	-0,1%	-0,1%	-0,1%
En milliards d'euros courants	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Tous régimes (y.c. FSV et SASPA)	-7,9	-10,2	-9,3	-9,4	-8,9	-11,1
Ensemble des régimes de base (hors FSV)	-3,6	-2,7	-2,8	-2,3	-2,2	-4,5
Ensemble des régimes complémentaires	-2,1	-4,5	-4,2	-4,7	-4,8	-5,5
Régimes de salariés du privé (base+comp.)	-6,6	-6,6	-6,1	-5,4	-4,5	-6,0
<i>dont : CNAV</i>	-3,1	-1,6	-1,5	-0,5	0,5	-0,5
<i>dont : AGIRC-ARRCO</i>	-4,1	-5,4	-5,1	-5,6	-5,6	-6,1
Régimes de la fonction publique	-0,1	-0,5	-0,9	-1,4	-1,8	-2,9
<i>dont : service des retraites de l'Etat</i>	0,0	-0,7	-1,1	-1,3	-1,5	-2,0
<i>dont : CNRACL</i>	-0,1	0,2	0,2	-0,1	-0,3	-0,9
FSV	-2,9	-3,7	-2,9	-3,0	-2,4	-1,6

Champ : ensemble des régimes de retraite français légalement obligatoires, y compris FSV et SASPA, hors RAFP. Solde des dépenses et ressources hors produits et charges financières.

Source : rapports à la CCSS 2002-2013 ; PLFSS pour 2015 ; calculs SG-COR.

⁷ Voir le document n° 1 de la séance plénière du COR du 26 mars 2013 (pages 9 à 12) pour une présentation et une discussion des différentes hypothèses conventionnelles pour les cotisations et subventions d'équilibre.

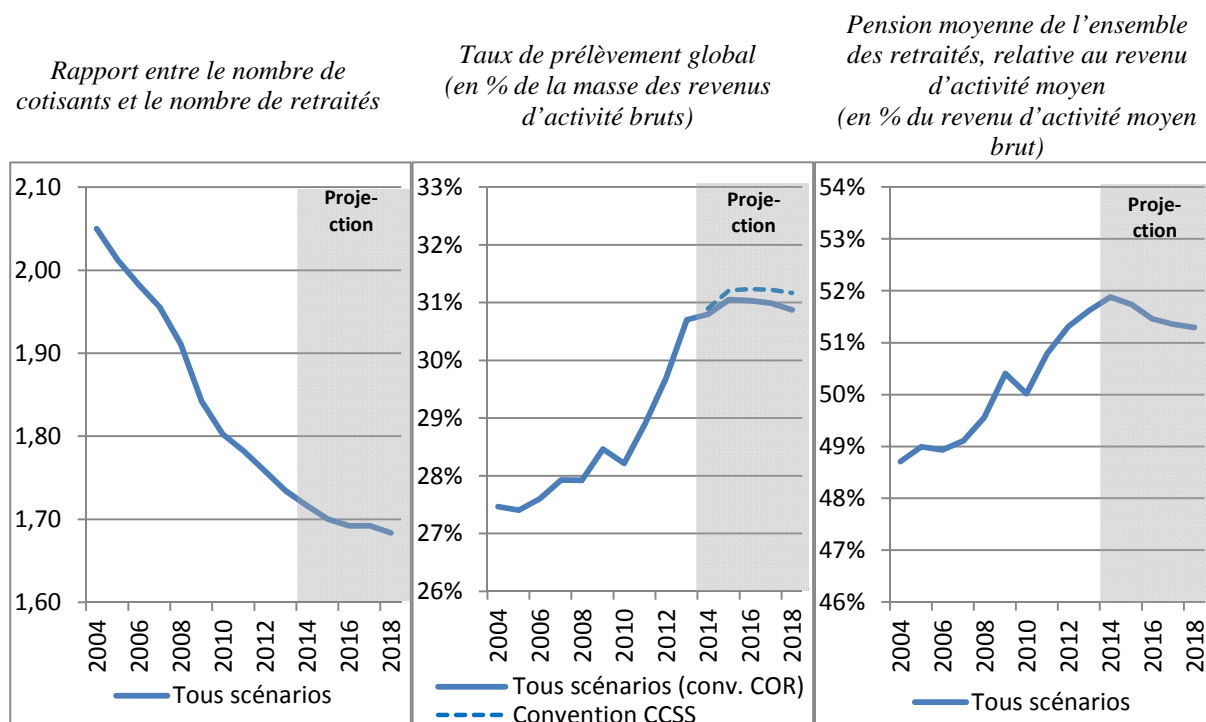
Parmi les facteurs conduisant à ce besoin de financement en 2018, certains sont structurels (par exemple, la diminution du rapport entre le nombre de cotisants et le nombre de retraités, du fait de l'arrivée à la retraite des générations nombreuses du *baby boom*), mais d'autres sont de nature conjoncturelle, donc transitoire (par exemple, la diminution relative des cotisations sociales de retraite liées à la hausse du chômage). Il est intéressant de distinguer l'incidence respective de ces deux types de facteurs dans le besoin de financement. Ce calcul est réalisé dans le **document n°6**, en suivant la méthode utilisée pour l'analyse du solde public dans le *Rapport économique, social et financier* annexé chaque année au Projet de Loi de Finance⁸. L'analyse montre que le solde financier du système de retraite, de signe négatif et d'ampleur globalement stable entre 2013 et 2018 (environ -0,4 point de PIB avec la convention comptable du COR), serait essentiellement de nature conjoncturelle, au moins au cours des premières années (jusqu'en 2016). La part conjoncturelle diminuerait à partir de cette date, en lien avec la progressive amélioration économique retenue dans les prévisions, mais sa diminution serait compensée par une légère augmentation, dans le même temps, du besoin de financement structurel.

1.2. Les déterminants économiques et démographiques de la situation financière du système de retraite

Le besoin de financement (ou, le cas échéant, l'excédent) du système de retraite correspond comptablement à la différence entre les ressources et les dépenses du système. Mais, pour mieux en comprendre les facteurs structurels et permettre une réflexion en termes de pilotage du système, il est davantage pertinent d'étudier comment évoluent les déterminants économiques et démographiques de la situation financière du système de retraite, qui peuvent être résumés par trois indicateurs : le rapport entre le nombre de cotisants et le nombre de retraités, le rapport entre la pension moyenne des retraités et le revenu d'activité moyen des cotisants, et le taux de prélèvement global (c'est-à-dire la masse des ressources du système de retraite rapportée à la masse des revenus d'activité).

⁸ Voir par exemple « Analyse structurelle du solde public », annexe méthodologique n°4 du *Rapport économique, social et financier - PLF pour 2015*, Tome I (pages 152 à 155).

**Figure 3 – Evolutions observées et projetées (2002-2018)
du rapport entre le nombre de cotisants et le nombre de retraités,
du taux de prélèvement global, et de la pension moyenne relative des retraités**



Note : Voir le rapport annuel du COR de juin 2014 pour la méthodologie de calcul des indicateurs.

Champ : ensemble des régimes de retraite français légalement obligatoires, y compris FSV et SASPA, hors RAFP. Retraités ayant au moins un droit propre de retraite.

Source : COR, projections actualisées – décembre 2014.

L'aggravation progressive du solde financier du système de retraite entre 2004 et 2012 (voir **document n° 6** et rapport annuel du COR⁹) résulte de la progression plus rapide des pensions de retraite que des revenus d'activité, qui a été partiellement compensée par des hausses de prélèvement.

Plus précisément, la dynamique des pensions de retraite a été plus forte que celle des revenus d'activité, aussi bien dans sa dimensions physique (nombre de personnes) que monétaire (montants moyens). Ainsi, le nombre de cotisants au système rapporté au nombre de retraités¹⁰ diminue progressivement – ce qui traduit directement le vieillissement démographique de la population française – et la pension moyenne des retraités a augmenté plus vite que le revenu d'activité moyen des actifs – sous l'effet de *noria*, c'est-à-dire l'arrivée à la retraite de générations dont le montant moyen de pension est plus élevé que celui des générations qui décèdent.

Face à ces évolutions, le législateur a augmenté régulièrement au cours des dernières années le taux de prélèvement global affecté au système de retraite – de +3,2 points de masse des

⁹ COR (2014), *Evolutions et perspectives des retraites en France*, Rapport annuel du COR – Juin 2014, Paris.

¹⁰ Le niveau présenté ici pour ce rapport diffère de celui présenté dans le 11^e rapport du COR, du fait d'un changement de convention concernant le nombre de cotisants, au numérateur du ratio. On retient ici l'emploi total, d'après les données de la Comptabilité nationale de l'INSEE, et non l'emploi au sens du Bureau international du travail.

revenus d'activité bruts entre 2004 et 2013, dont +1,8 point depuis 2010. Cette augmentation s'est faite par des hausses des taux légaux de cotisation dans les régimes de base et complémentaires (pour un effet global de +2 points de masse des revenus d'activité bruts depuis 2004, dont +1,1 point depuis 2010¹¹), mais aussi par l'apport de nouvelles ressources fiscales au régime général, au FSV et à certains régimes spéciaux (au total, +1,2 point depuis 2004 et essentiellement depuis 2010¹²).

Dans l'optique de pilotage du système de retraite, il est nécessaire de rappeler comment s'interprètent les évolutions des trois indicateurs présentés ici.

Le rapport entre la pension moyenne brute des retraités et le revenu d'activité moyen brut est l'un des déterminants du niveau de vie relatif des retraités, mais ce n'est pas le seul et il ne peut donc pas s'interpréter directement en termes d'écart de niveaux de vie entre retraités et actifs. En 2012, ce rapport, estimé à 51,3 %, permettait en fait d'atteindre un niveau de vie moyen des retraités très proche de celui des actifs (ratio de 97,4 %), compte tenu des différences de cotisations salariales sur les pensions et sur les revenus d'activité, des différences portant sur les revenus du patrimoine, les autres transferts sociaux ou encore la fiscalité, et, enfin, des différences de taille de ménage (les ménages d'actifs ayant fréquemment des enfants à charge quand les ménages de retraités en ont nettement plus rarement).

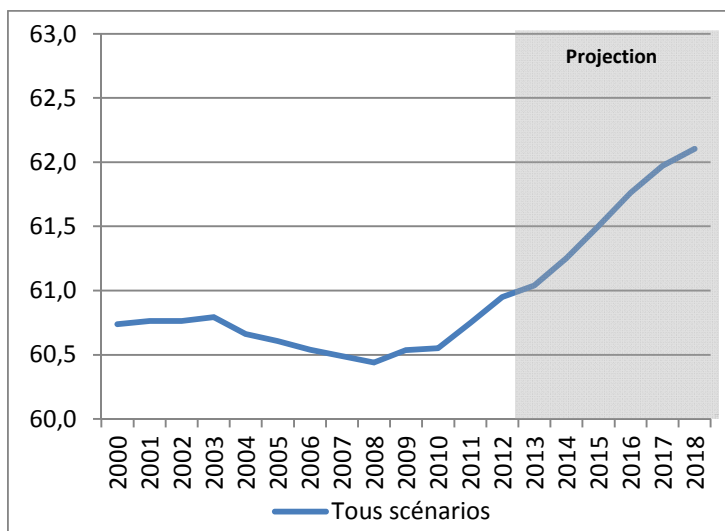
Par ailleurs, le taux de prélèvement global est, par convention, calculé en incluant, au numérateur, des ressources autres que les cotisations sociales au sens strict (notamment des versements de l'État ou d'autres organismes) et en les rapportant, au dénominateur, aux revenus d'activité bruts, c'est-à-dire hors cotisations sociales de la part des employeurs. Ainsi, si le taux de prélèvement global pour la retraite, ainsi défini, s'élevait à 29,7 % en 2012, le taux des cotisations sociales de retraite dans la masse des revenus d'activité super-bruts (y compris cotisations de la part des employeurs) était de 17,8 %.

Contrairement au taux de prélèvement global et à la pension moyenne relative des retraités, le rapport entre le nombre de cotisants et le nombre de retraités dépend pour l'essentiel de facteurs extérieurs au système de retraite – en premier lieu de la pyramide des âges de la population française, marquée par les conséquences du *baby boom*. L'âge effectif moyen de départ à la retraite, qui est également l'un de ses déterminants, est toutefois directement lié à la réglementation en matière de retraite et mérite à ce titre une attention particulière. Or, celui-ci a relativement peu fluctué au cours des années 2000, entre 60 ans et demi et 61 ans. À l'intérieur de cette fourchette, il a légèrement diminué à partir de 2004, suite notamment à la mise en place des retraites anticipées pour carrière longue, avant de commencer à croître à partir de 2009 (suite à plusieurs mesures de la LFSS pour 2009, notamment la restriction d'accès aux retraites anticipées pour carrière longue et la restriction des possibilités de mise à la retraite d'office par les employeurs), et plus encore à partir de 2011, sous l'effet de la réforme des retraites de 2010.

¹¹ Cette hausse jusqu'en 2013 inclut notamment celle de la cotisation des employeurs de fonctionnaires d'Etat, dont le taux est ajusté chaque année de manière à équilibrer le régime. Entre 2002 et 2013, des hausses dans les régimes complémentaires de salariés et de non-salariés ont également eu lieu. Enfin, le taux de cotisation salariés des fonctionnaires augmente depuis 2011, dans le cadre d'un alignement progressif de ce taux sur celui en vigueur pour les salariés du secteur privé, et le taux de cotisation dans les régimes de base est rehaussé à partir de 2013 suite au décret du 2 juillet 2012 (élargissant les possibilités de départ anticipé à partir de 60 ans).

¹² L'affectation de nouvelles ressources a concerné principalement les régimes de base de salariés du privé, ainsi que le FSV. En outre, la subvention versée par l'État à certains régimes spéciaux, afin d'assurer leur équilibre financier année après année, a également augmenté entre 2002 et 2013.

Figure 3bis – Evolutions observées et projetées de l'âge effectif moyen de départ à la retraite (2002-2018)



Note : Voir le rapport annuel du COR de juin 2014 pour la méthodologie de calcul des indicateurs.

Champ : résident en France, retraités de droit direct de l'ensemble des régimes de retraite français légalement obligatoires.

Source : COR, projections actualisées – décembre 2014.

Entre 2013 et 2018, les trois déterminants démographiques et économiques connaîtraient des évolutions d'ampleur beaucoup plus faible qu'au cours des années précédentes, ce qui expliquerait la relative stabilité du solde financier de l'ensemble du système de retraite français sur cette période.

En effet, la diminution tendancielle du rapport entre le nombre de cotisants et le nombre de retraités serait en partie ralentie par le recul progressif de l'âge effectif moyen de départ à la retraite (de 61 ans en 2013 à 62,1 ans en 2018, soit une augmentation d'un peu plus d'une année sur la période) et par la baisse du chômage prévue à partir de 2015. Quant au taux de prélèvement global, la hausse prévue sur les premières années de projection, liée à l'augmentation des taux légaux de cotisation¹³ et à l'affectation de nouvelles ressources, serait contrebalancée par la disparition de la Contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) après 2015, mais aussi par un effet de structure : le taux de prélèvement moyen tous régimes diminuerait du fait de la baisse progressive du poids dans l'emploi total des régimes pour lesquels les taux de cotisation sont les plus élevés (en particulier le régime des fonctionnaires d'État). Enfin, la pension moyenne de l'ensemble des retraités relative au revenu d'activité moyen décroîtrait légèrement à partir de 2015, après une longue période de hausse régulière – ce qui signifie que la hausse de la pension moyenne sous l'effet de *noria* (le remplacement des anciennes générations de retraités par des nouveaux retraités aux pensions en moyenne

¹³ Le taux de prélèvement global est calculé ici en appliquant la convention COR, consistant à faire évoluer les contributions des employeurs de fonctionnaire d'Etat et les subventions d'équilibre des régimes spéciaux comme l'assiette de cotisation de ces régimes, à partir de 2014. Par construction, les besoins de financement de ces régimes à partir de 2014 n'ont donc pas d'effet sur l'évolution du taux de prélèvement global après 2013.

plus élevées) serait sur la période un peu plus faible que la hausse du revenu d'activité moyen¹⁴.

2. Les évolutions à moyen et long terme

Les évolutions observées sur la période 2013-2018 se prolongeraient au-delà de 2018. De 1,7 cotisant par retraité de droit direct en 2018, le rapport entre le nombre de cotisants et le nombre de retraités de droit direct diminuerait progressivement, jusqu'à atteindre environ 1,4 à partir de la fin des années 2040. Le ratio serait légèrement supérieur à cette valeur dans les scénarios de plein emploi à long terme (taux de chômage de 4,5 % dans les scénarios A, A' et B) et légèrement inférieur dans ceux où le taux de chômage se stabiliserait autour de 7 % de la population active.

Cette diminution, portée en premier lieu par l'effet démographique du *papy boom*, s'observerait malgré la hausse de l'âge effectif moyen de départ à la retraite, qui passerait de 62,1 ans en 2018 à 64,1 ans à partir de la fin des années 2030¹⁵. Or, une hausse de l'âge effectif moyen de départ à la retraite de 1 an relève le rapport entre le nombre de cotisants et le nombre de retraités d'un peu moins de 0,1. Autrement dit, la hausse de l'âge effectif moyen de départ à la retraite de 2 ans environ entre 2018 et 2040 réduirait de près de la moitié la diminution du rapport démographique qui aurait été observée à âge de départ à la retraite inchangé.

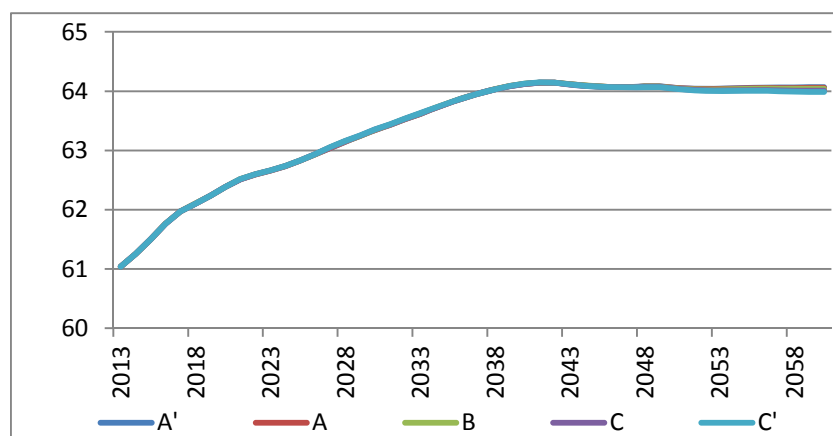
A l'horizon de 2040, les départs anticipés à la retraite avant l'âge minimal de droit commun de 62 ans (que ce soit au titre des carrières longues, des catégories de la fonction publique ou des autres régimes spéciaux) ne concerneraient que moins de 5 % des retraités. Ils contribueraient à réduire l'âge effectif moyen de départ à la retraite de seulement 0,3 année – c'est-à-dire que cet âge serait en 2040 de 64,4 ans, et non de 64,1 ans, si l'on neutralisait tous les départs anticipés¹⁶.

¹⁴ Ce résultat, qui compare l'ensemble des retraités – toutes générations confondues – à l'ensemble des actifs à une date donnée, ne permet pas directement de tirer des conclusions sur les écarts de niveau de pension entre générations (voir le rapport annuel du COR de juin 2014, page 42).

¹⁵ Le recul progressif de l'âge moyen de départ à la retraite est lié d'une part à l'allongement progressif des études au fil des générations (jusqu'à celles nées dans la deuxième moitié des années 1970) et d'autre part à l'impact de l'allongement de la durée requise pour le taux plein, prévu dans la loi du 20 janvier 2014 (jusqu'à la génération 1973, qui atteindra l'âge du taux plein de 67 ans en 2040).

¹⁶ Les modèles de comportement de départ à la retraite utilisés par les régimes pour leurs simulations conduisent à des âges moyens très peu contrastés entre les divers scénarios économiques. De petits écarts – de l'ordre de quelques mois – existent cependant à long terme. Ils tiennent pour l'essentiel aux différences de proportion de personnes encore en emploi aux âges de la retraite, qui varient entre les scénarios selon l'hypothèse de taux de chômage retenue, les comportements de liquidation de ces assurés étant différentes de ceux des assurés hors emploi.

Figure 4 – Evolutions à long terme de l'âge effectif moyen de départ à la retraite



Note : Voir le rapport annuel du COR de juin 2014 pour la méthodologie de calcul des indicateurs.

Champ : résident en France, retraités de droit direct de l'ensemble des régimes de retraite français légalement obligatoires.

Source : COR, projections actualisées – décembre 2014.

Le taux de prélèvement global – c'est-à-dire le rapport entre le total des ressources du système de retraite et la masse des revenus d'activité bruts – continuerait à diminuer au-delà de 2016, et ce jusqu'en 2060. La projection étant réalisée à législation inchangée, les taux légaux de cotisation se stabilisent à l'issue des horizons de montée en charge des hausses d'ores et déjà actées, c'est-à-dire vers 2020. Le taux de prélèvement global n'évoluerait ensuite qu'en raison des effets de structure – liés aux poids variables dans l'emploi total des cotisants des régimes dont les taux de cotisation diffèrent – et des évolutions de ressources affectées au système de retraite dans le cadre de la prise en charge de cotisations ou de prestations au titre de dispositifs de solidarité (chômage, assurance vieillesse des parents au foyer – AVPF –, etc.). En pratique, la baisse régulière du taux de prélèvement global, lequel passerait d'environ 31 % en 2016 jusqu'à des valeurs comprises entre 29,4 % et 29,9 % selon les scénarios en 2060, tiendrait en grande partie à l'effet mécanique sur le taux de cotisation moyen de la diminution du poids dans l'emploi total des fonctionnaires d'État¹⁷, dont le taux de cotisation employeur est élevé, ainsi qu'à la moindre fréquence au fil du temps des périodes de chômage et d'AVPF – et donc à la diminution des versements de l'UNEDIC et de la CNAF au titre de la prise en charge de ces périodes.

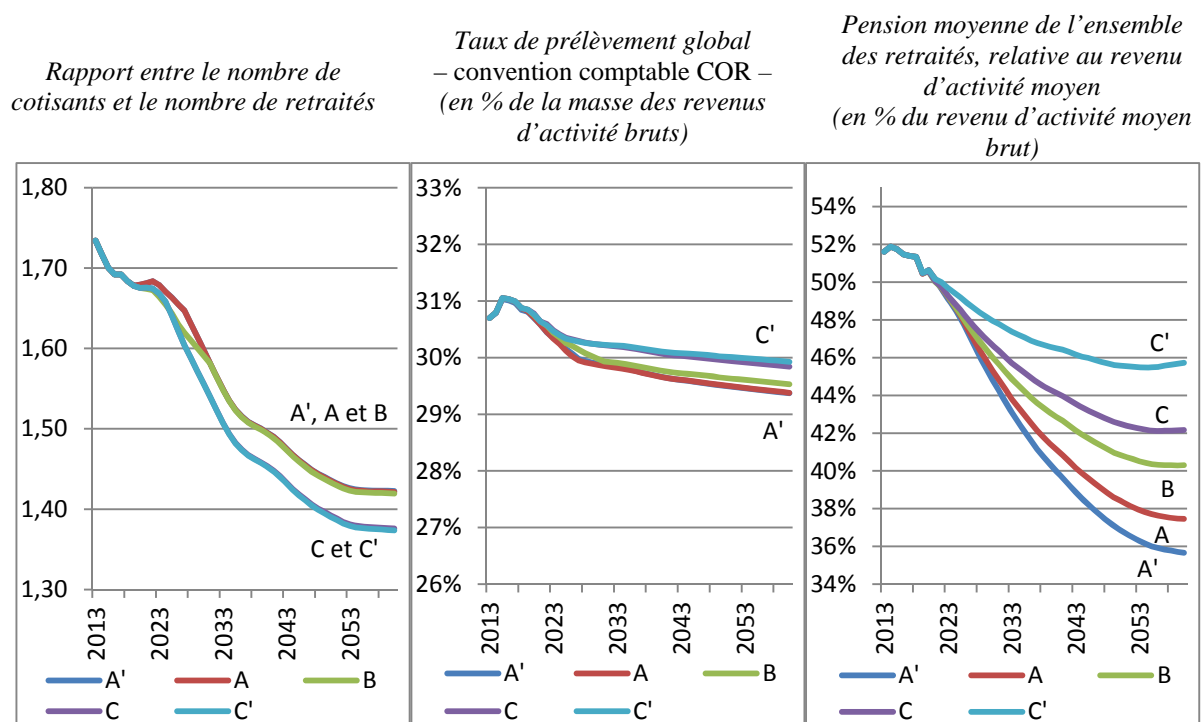
Si le taux de prélèvement global, l'âge effectif moyen de départ à la retraite et le rapport entre le nombre de cotisants et le nombre de retraités sont assez peu contrastés d'un scénario économique à l'autre, la pension moyenne de l'ensemble des retraités relative au revenu d'activité moyen varie, en revanche, très fortement selon les hypothèses économiques – et plus précisément selon le rythme de croissance des revenus d'activité à long terme (ou de la productivité du travail à long terme). Cette forte sensibilité, déjà documentée par le COR, est liée aux mécanismes d'indexation selon l'inflation des droits acquis en cours de carrière et des pensions liquidées. Cette modalité d'indexation a en effet pour impact de creuser les écarts entre dynamique des pensions (à la fois celles des personnes déjà retraitées et celles des retraités futurs) et dynamique des revenus d'activité, d'autant plus fortement que le taux de croissance des revenus d'activité est élevé par rapport à l'inflation – l'effet étant en outre cumulatif d'année en année. Ainsi, la pension moyenne relative des retraités diminuerait dans les cinq scénarios économiques, mais d'une ampleur qui varierait, entre 2013 et 2060, entre –

¹⁷ Notamment du fait de la disparition progressive des fonctionnaires d'État employés par La Poste et Orange.

11 % en cas de croissance des revenus d'activité de 1 % par an à long terme (scénario C') et – 31 % en cas de croissance des revenus d'activité de 2 % par an à long terme (scénario A').

On ne peut toutefois inférer directement de ces évolutions celles du niveau de vie relatif des retraités, car il faudrait simuler en outre les évolutions du patrimoine et des structures familiales pour les ménages de retraités et les ménages d'actifs, et formuler des hypothèses quant aux évolutions de la fiscalité pour les deux catégories de ménage. Si tous ces autres facteurs devaient rester stables ou peu évoluer à l'avenir, la diminution de la pension moyenne relative des retraités se traduirait alors par un décrochage du niveau de vie moyen des retraités par rapport à celui des actifs.

**Figure 4bis – Evolutions projetées à long terme
du rapport entre le nombre de cotisants et le nombre de retraités,
du taux de prélèvement global, et de la pension moyenne relative des retraités**



Note : Voir le rapport annuel du COR de juin 2014 pour la méthodologie de calcul des indicateurs.

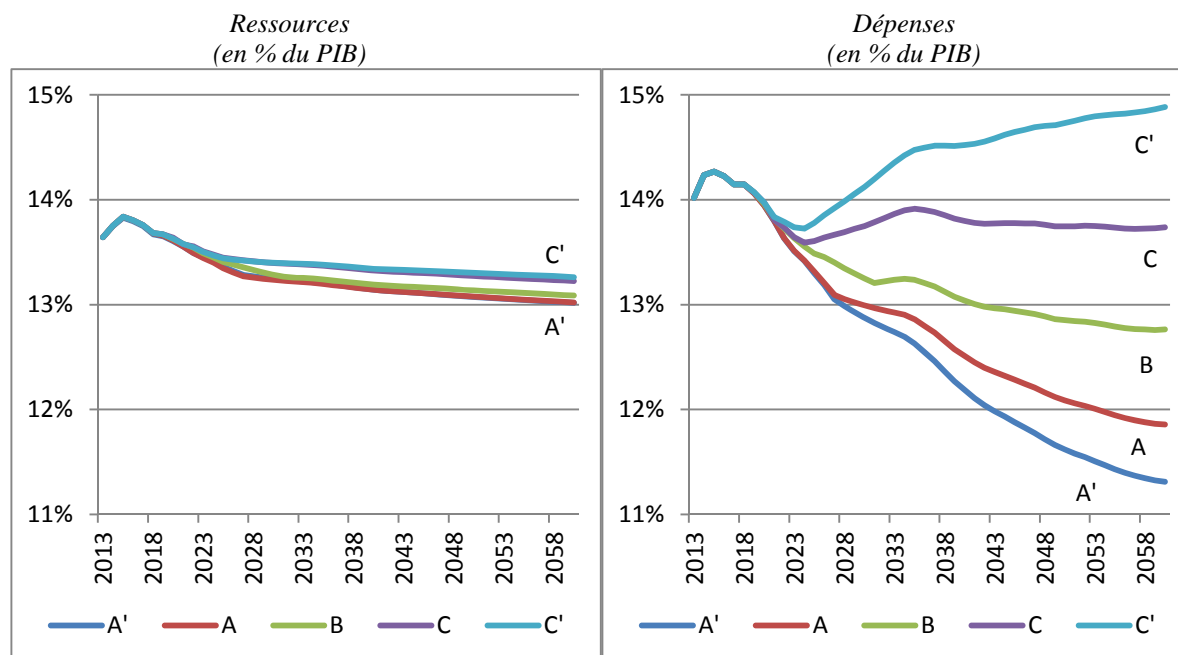
Champ : ensemble des régimes de retraite français légalement obligatoires, y compris FSV et SASPA, hors RAFP. Pour la pension moyenne relative des retraités : retraités ayant au moins un droit propre de retraite, et non compté l'éventuelle allocation du minimum vieillesse.

Source : COR, projections actualisées – décembre 2014.

La sensibilité à la croissance des revenus d'activité très faible pour le taux de prélèvement global mais très forte pour la pension moyenne relative se répercute mécaniquement sur la dynamique respective des ressources et des dépenses du système de retraite. Alors que les ressources varieraient peu d'un scénario à l'autre, s'établissant en 2060 à 13 % du PIB dans les scénarios A', A et B et à 13,3 % dans les scénarios C' et C, les dépenses varieraient dans une fourchette d'environ 3,6 points de PIB entre les deux scénarios extrêmes considérés par le COR. Dans les scénarios A', A et B, l'effet à la baisse sur les dépenses de retraite lié à la diminution de la pension moyenne relative l'emporterait sur l'effet à la hausse induit par la progression du nombre de retraités plus rapide que celle du nombre de cotisants, et la masse des dépenses de retraite diminuerait en proportion du PIB, d'environ 1,3 point entre 2013 et

2060 dans le scénario B, et jusqu'à 2,7 points dans le scénario A'. A l'inverse, la diminution plus modérée de la pension moyenne relative des retraités dans le scénario C' serait d'une ampleur insuffisante, à long terme, pour compenser l'augmentation relative du nombre de retraités ; il en résulterait une hausse de la masse des dépenses de retraite dans le PIB, de 14 % en 2013 à 14,9 % en 2060.

Figure 5 – Ressources et des dépenses du système de retraite français projetées à long terme (en % du PIB)



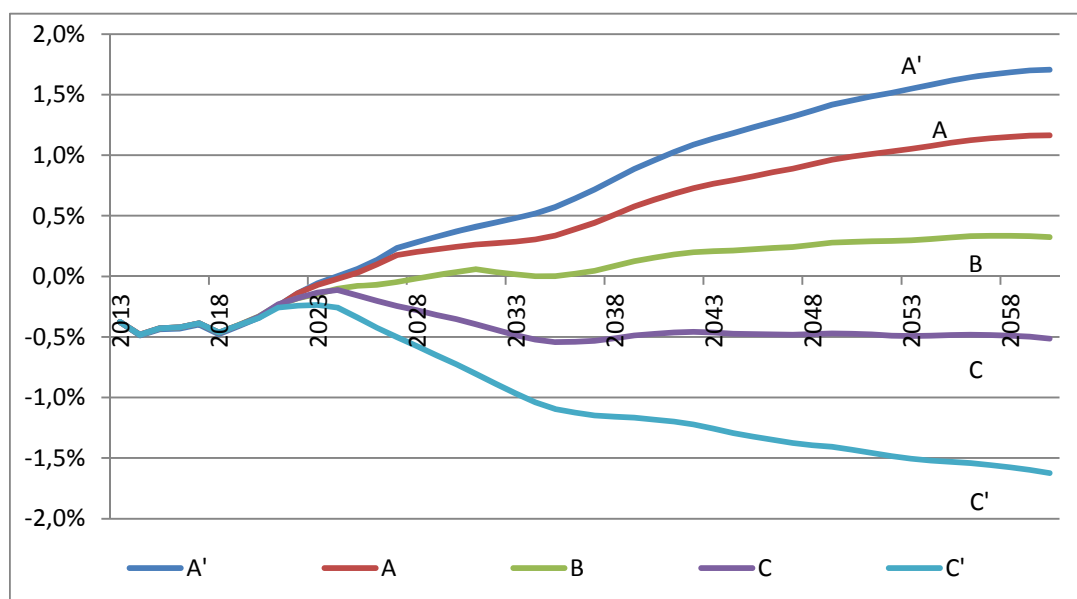
Champ : ensemble des régimes de retraite français légalement obligatoires, y compris FSV et SASPA, hors RAFP. Solde des dépenses et ressources hors produits et charges financières.
Source : COR, projections actualisées – décembre 2014.

Le solde financier du système de retraite, c'est-à-dire la différence entre ses ressources et ses dépenses (hors produits et charges financières, tels que des remboursements de dette ou l'utilisation de réserves) serait, comme les dépenses, très sensible au rythme de croissance des revenus d'activité (ou de la productivité du travail) en projection.

A court terme, les scénarios économiques considérés ne sont pas différenciés et le solde financier du système de retraite est par conséquent identique entre tous les scénarios jusqu'en 2019. Il serait compris entre -0,3 % et -0,5 % du PIB au cours de la décennie 2010-2020 (-0,3 % en 2020). Le système de retraite pourrait toutefois, en cas de croissance suffisante des revenus d'activité, revenir à l'équilibre financier dans la deuxième partie des années 2020, voire dégager des excédents à plus long terme, c'est-à-dire à partir de la fin des années 2030 dans le scénario B, et dès le milieu des années 2020 dans les scénarios A et A'. A l'inverse, le système de retraite resterait durablement en besoin de financement en cas de croissance des revenus d'activité inférieure à 1,5 % par an à long terme. Dans le scénario C, le besoin de financement se stabiliserait à environ 0,5 % du PIB à partir du milieu des années 2030 – c'est-à-dire au moment où commenceront à arriver aux âges de la retraite les premières générations nées après le *baby boom*. Dans le scénario C', les besoins de financement seraient encore plus importants ; ils atteindraient un peu plus de 1 % du PIB en 2040, et un peu plus de 1,5 % du PIB en 2060.

Le solde financier du système de retraite est le résultat de l'agrégation des soldes financiers des différents régimes de retraite, de base et complémentaires, y compris du FSV (voir annexe). En particulier, une situation d'équilibre financier pour l'ensemble du système de retraite ne signifie pas un équilibre financier dans chacun des régimes mais le fait que les excédents des uns compensent les besoins de financement des autres.

Figure 6 – Solde financier annuel du système de retraite français projeté à long terme (en % du PIB)



Champ : ensemble des régimes de retraite français légalement obligatoires, y compris FSV et SASPA, hors RAFP. Solde des dépenses et ressources hors produits et charges financières.

Source : COR, projections actualisées – décembre 2014.

Pour rappel, les projections présentées en 2012 dans le cadre du 11^e rapport du COR faisaient état d'un besoin de financement d'environ 1 % du PIB à l'horizon de 2020, et d'un retour à l'équilibre financier (voire à des situations d'excédents) uniquement dans les scénarios de croissance des revenus d'activité à long terme de 1,8 % par an ou plus (scénarios A et A'). Les résultats présentés dans le rapport annuel de juin 2014, qui ajoutaient à ces projections de 2012 l'impact projeté de la loi du 20 janvier 2014, tel qu'estimé dans l'étude d'impact présenté par le gouvernement lors du projet de loi, faisaient quant à eux état d'un besoin de financement de 0,5 % du PIB en 2020 et d'un quasi-équilibre à l'horizon de 2040 (dans le scénario retenu dans l'étude d'impact, à savoir le scénario B).

Même si les exercices de projection de 2012 et de 2014 ne peuvent pas être directement comparés, du fait de quelques différences de champ et de conventions, on peut retenir un ordre de grandeur d'environ 0,6 point de PIB en 2020 et d'environ 1 point de PIB à partir de 2030, pour ce qui concerne l'amélioration de la situation financière du système de retraite par rapport à l'exercice de projection réalisé en 2012. Cette amélioration est la résultante notamment de l'augmentation des ressources affectées au système de retraite dans son ensemble – le taux de prélèvement global était d'environ 30 % en 2020 dans l'exercice de 2012, contre 30,8 % dans les projections actualisées – et de la légère amélioration du rapport entre le nombre de cotisants et le nombre de retraités, sous l'effet de la poursuite de l'allongement de la durée requise pour une retraite à taux plein jusqu'à la génération 1973.

L'amélioration est atténuée en début de période de projection par des hypothèses économiques moins favorables à court terme, contribuant à un creusement des besoins de financements au cours des premières années.

Figure 6bis – Solde financier annuel du système de retraite français projeté à long terme (en % du PIB)

	scénarios	2013	2020	2030	2040	2050	2060
Actualisation des projections, décembre 2014	A'		-0,3%	0,4%	1,0%	1,5%	1,7%
	A		-0,3%	0,2%	0,6%	1,0%	1,2%
	B	-0,4%	-0,3%	0,0%	0,2%	0,3%	0,3%
	C		-0,3%	-0,4%	-0,5%	-0,5%	-0,5%
	C'		-0,3%	-0,7%	-1,2%	-1,4%	-1,6%
Rapport annuel du COR - Juin 2014	B	nd.	-0,5%	-0,3%	-0,1%	nd.	nd.
Résultats 11e rapport du COR (décembre 2012). Rendements AGIRC- ARRCO constants	A'		-0,9%	-0,6%	-0,2%	0,3%	0,5%
	A		-0,9%	-0,7%	-0,5%	-0,1%	0,1%
	B	-0,7%	-0,9%	-0,9%	-0,9%	-0,7%	-0,6%
	C		-0,9%	-1,4%	-1,6%	-1,5%	-1,5%
	C'		-1,0%	-1,8%	-2,4%	-2,6%	-2,7%

Note : malgré leur homonymie, les scénarios des projections du COR de 2012 et de 2014 ne sont pas totalement identiques. Si le chômage et le rythme de croissance de la productivité du travail à long terme sont identiques, les évolutions à court terme – et en conséquence les niveaux à long terme – diffèrent. En outre, les hypothèses d'indexation des valeurs de service et d'achat du point à l'AGIRC et à l'ARRCO diffèrent, dans les scénarios A et A', entre les deux exercices de projection. Enfin, la contribution des employeurs de fonctionnaires d'État et les subventions d'équilibre à certains régimes spéciaux étaient calculés selon le taux d'effort (en proportion de la masse salariale des régimes concernés) de 2011 dans les projections de 2012 et dans le rapport annuel de juin 2014, mais elles le sont selon le taux d'effort de 2013 dans le présent exercice de projection.

Champ : ensemble des régimes de retraite français légalement obligatoires, y compris FSV, hors RAFF. Solde des dépenses et ressources hors produits et charges financières.

Source : COR, projections actualisées – décembre 2014.

L'augmentation du taux de prélèvement global, entre les projections du COR de décembre 2012 et la présente actualisation, traduit pour partie la hausse prévue des taux légaux de cotisation et l'apport de nouvelles ressources au système de retraite. Elle tient partiellement aussi au fait que l'effort de l'État, aussi bien en tant qu'employeur qu'au titre des subventions versées à certains régimes spéciaux, est supposé ici figé à son taux de 2013 (année de référence pour l'actualisation), et non à son taux de 2011 comme dans les projections de 2012 et dans le rapport annuel du COR de juin 2014¹⁸. Or, en particulier, le taux de cotisation des employeurs de fonctionnaires d'État est passé, entre 2011 et 2013, de 65,39 % à 74,28 % pour les fonctionnaires civils, et de 114,14% à 126,07% pour les fonctionnaires militaires¹⁹.

Cette convention comptable a un impact sensible sur les projections, à court comme à long terme. Pour en apprécier l'ampleur, les graphiques ci-après présentent, en guise de variante, les résultats projetés du taux de prélèvement global et du solde financier du système de retraite sous la convention retenue par la CCSS, qui consiste à appliquer la réglementation actuelle, c'est-à-dire à ajuster chaque année le taux de contribution des employeurs de

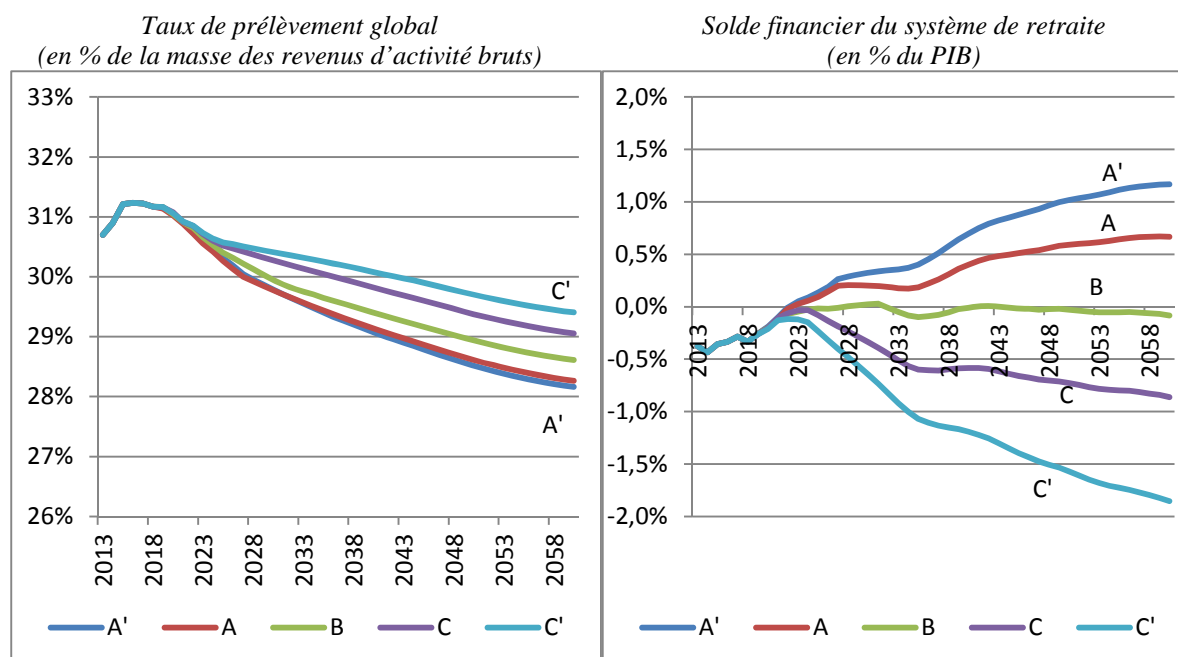
¹⁸ En effet, le tableau présenté dans le rapport annuel du COR de juin 2014 (page 34) se fondait également sur la convention des projections de décembre 2012, avec un taux d'effort figé à son niveau de 2011.

¹⁹ Selon les décrets n° 2011-11 du 4 janvier 2011 et n° 2012-1507 du 27 décembre 2012.

fonctionnaires d'État et les subventions d'équilibre versées aux régimes spéciaux concernés, de manière à assurer l'équilibre financier de ces régimes. Le rapport entre le nombre de cotisants et le nombre de retraités, ainsi que la pension moyenne relative des retraités, ne sont pas présentés ci-après, dans la mesure où ils sont inchangés sous cette convention.

Sous la convention CCSS, le taux de prélèvement global pour le système de retraite serait un peu plus élevé à court terme par rapport à la convention COR (d'environ 0,3 point de la masse des revenus d'activité bruts autour de 2020), mais l'écart s'inverserait à partir de 2025, pour atteindre environ -1 point à l'horizon de 2060. Cet écart négatif à long terme traduirait une diminution de l'effort de l'État, en proportion de la masse salariale des régimes concernés, par rapport à l'effort réalisé en 2013. Cette diminution des ressources par rapport à la convention COR impliquerait mécaniquement un solde financier légèrement plus dégradé, dans tous les scénarios. Elle conduirait à un solde quasiment nul du milieu des années 2020 jusqu'à 2060 dans le scénario B, à des excédents un peu moins fort dans les scénarios A et A', et à des besoins de financement accrus dans les scénarios C et C'.

Figure 7 – Taux de prélèvement global et solde financier du système de retraite – convention comptable CCSS –



Champ : ensemble des régimes de retraite français légalement obligatoires, y compris FSV et SASPA, hors RAFP. Solde des dépenses et ressources hors produits et charges financières.

Source : COR, projections actualisées – décembre 2014.

Pour le présent exercice d'actualisation des projections, le COR a également considéré des variantes permettant d'apprécier la sensibilité des résultats d'une part à l'hypothèse de chômage, d'autre part à l'hypothèse de solde migratoire (voir détail des résultats dans le **document n° 5**). Ces facteurs jouent sur les soldes financiers du système de retraite en premier lieu *via* leur impact sur le rapport entre nombre de cotisants et nombre de retraités, même si le taux de prélèvement global et la pension moyenne relative sont également modifiés, mais de manière atténuée. Un taux de chômage stabilisé durablement à 10 % de la population active, plutôt qu'une situation de plein emploi (chômage de 4,5 % dans les scénarios A, A' et B) ou qu'un taux de chômage se stabilisant à un niveau proche de celui

atteint juste avant la crise de 2008 (7 % dans les scénarios C et C'), aurait un impact négatif direct sur le solde financier du système de retraite *via* la diminution des cotisations salariales perçues ; cet impact serait toutefois atténué en partie par l'apport de nouveaux transferts au titre des prises en charge de cotisations et, à plus long terme, par des pensions de retraite légèrement plus faibles.

Les soldes financiers projetés du système de retraite seraient par conséquent plus dégradés, en 2040, d'environ 0,5 point de PIB en cas de taux de chômage de 10 % plutôt que de 4,5 % (l'écart entre scénario et variante de chômage à 10 % étant similaire pour B et pour A') et d'environ 0,3 point de PIB en cas de taux de chômage de 10 % plutôt que de 7 %. L'impact sur le solde financier serait un peu moindre à l'horizon 2060, du fait de pensions de retraite un peu plus faibles en raison de carrières davantage marquées par le chômage.

Si l'ampleur de ces écarts n'est pas négligeable, elle reste sensiblement plus faible que celle due aux différences d'hypothèse de croissance des revenus d'activité (ou de la productivité du travail). L'impact sur le solde financier du système de retraite d'un écart de taux de chômage est en effet relativement stable au cours du temps, alors que celui lié à un écart de taux annuel de croissance des revenus d'activité se cumule d'année en année, aboutissant à long terme à des écarts de plusieurs points de PIB entre les scénarios les plus contrastés. La situation financière du système de retraite serait ainsi nettement plus favorable avec un taux de chômage de 10 % mais des revenus d'activité croissant de 2 % par an (excédent de 1,4 % du PIB en 2060) plutôt qu'avec un taux de chômage de 4,5 % mais une croissance des revenus d'activité de 1,5 % par an (excédent de 0,3 % du PIB en 2060).

Figure 6ter – Impact de l'hypothèse de taux de chômage à long terme sur le solde financier du système de retraite (en % du PIB)

	2020	2040	2060
A' (chômage à 10 % au lieu de 4,5 %)	-0,1%	-0,5%	-0,3%
B (chômage à 10 % au lieu de 4,5 %)	-0,1%	-0,5%	-0,4%
C' (chômage à 10 % au lieu de 7 %)	-0,1%	-0,3%	-0,3%

Note : voir document n° 5.

Champ : ensemble des régimes de retraite français légalement obligatoires, y compris FSV et SASPA, hors RAFP. Solde des dépenses et ressources hors produits et charges financières.

Source : COR, projections actualisées – décembre 2014.

3. Les conditions du retour à l'équilibre financier du système de retraite

Les soldes financiers projetés du système de retraite font, dans certains scénarios, apparaître des déséquilibres à long terme entre ressources et dépenses, qu'il s'agisse de besoins de financement persistants (scénarios C et C') ou bien, à l'inverse, d'excédents (scénarios A et A'). Ces situations posent toutes deux la question des ajustements des paramètres de retraite qui permettraient un retour à l'équilibre financier du système de retraite, et *in fine* la question de savoir comment répartir les efforts ou les surplus – y compris l'éventualité de constituer des dettes ou des réserves en direction des générations futures.

Cette réflexion peut même être posée dans le cadre du scénario B, dans lequel la pérennité financière est assurée mais, en partie, par une diminution sensible de la pension moyenne des

retraités relative au revenu d'activité moyen (-17 % entre 2013 et 2040 et -22 % entre 2013 et 2060). Selon les autres objectifs donnés au système de retraite, notamment d'équité, la question pourrait être soulevée de rechercher l'équilibre financier par une autre combinaison de l'âge effectif moyen de départ à la retraite, du taux de prélèvement global et de la pension moyenne relative des retraités, que celle qui résulte de l'évolution spontanée de ces trois grandeurs à législation inchangée²⁰.

3.1. La représentation graphique de tous les points d'équilibre du système de retraite à une date donnée : l'abaque

Le COR représente habituellement l'ensemble des combinaisons des facteurs – âge effectif moyen de départ à la retraite, taux de prélèvement global finançant les retraites et pension moyenne relative au revenu d'activité moyen – qui permettent d'équilibrer financièrement le système de retraite une année donnée sous la forme d'un graphique : l'abaque.

Chaque point de l'abaque fournit un jeu de valeurs, une pour chacun des trois facteurs, qui assure que les dépenses du système de retraite correspondent exactement aux ressources. En cas de déséquilibre financier projeté pour une année donnée sous l'hypothèse de législation inchangée, l'écart entre les valeurs projetées et les valeurs lues sur l'abaque renseigne ainsi sur le chemin à parcourir pour revenir à l'équilibre – qu'il s'agisse des efforts à fournir en cas de besoins de financement ou des redistributions permises en cas d'excédent financier.

Parmi les déterminants de la situation financière du système de retraite, l'âge effectif moyen de départ à la retraite est privilégié ici, plutôt que le rapport entre le nombre de cotisants et le nombre de retraités, car il s'agit d'un facteur qui peut être plus directement ajusté par les mesures de retraite – à l'inverse d'autres déterminants comme la mortalité, la natalité ou le taux de chômage, sur lesquels des ajustements des règles en matière de retraite n'ont *a priori* pas d'effet direct. Une conséquence de ce choix est que l'abaque, qui en théorie devrait être indépendant des hypothèses de projection – et donc identique dans tous les scénarios considérés –, varie en fait légèrement selon le taux de chômage postulé à long terme. L'abaque correspondant aux scénarios A, A' et B est ainsi légèrement différent de celui des scénarios C et C'.

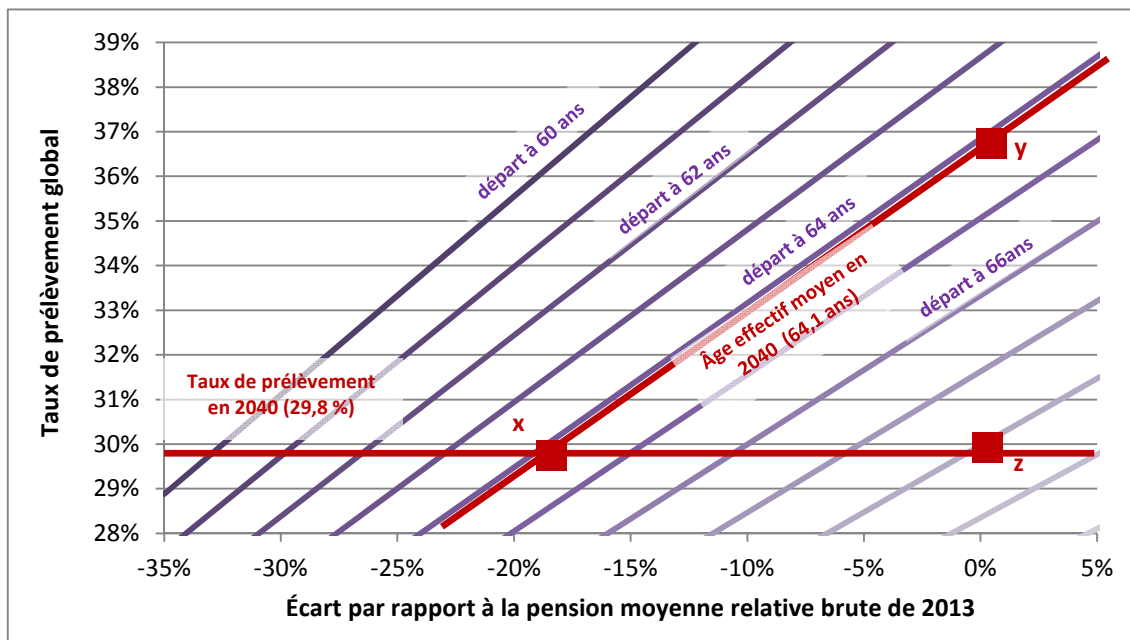
L'abaque représente l'équilibre financier du système de retraite pour une année donnée. Celui présenté dans la figure 8 ci-après correspond à l'année 2040, qui représente l'horizon que le Comité de suivi des retraites doit retenir pour apprécier la pérennité financière du système de retraite (horizon de 25 ans défini par décret). C'est donc notamment à cet horizon que la question du retour à l'équilibre du système de retraite est posée.

Dans une perspective sur plus longue période, il faudrait considérer les abaques successifs pour chaque année depuis la première année de projection jusqu'à l'horizon de pilotage retenu. Toutefois, dans un contexte de changement démographique et/ou de fluctuations économiques de nature conjoncturelle, il peut paraître souhaitable de viser l'équilibre du système de retraite en moyenne sur longue période, sans que l'équilibre soit nécessairement réalisé chaque année. La constitution et le calendrier d'utilisation de réserves financières, voire la constitution puis le remboursement de la dette, peuvent dès lors aussi entrer dans le

²⁰ Soulignons à cet égard que, dans le scénario B, le retour à l'équilibre financier se fait, par rapport à 2013, en diminuant la part de la richesse nationale consacrée aux retraites (de 13,6 % du PIB en 2013 à 13,2 % du PIB en 2040), alors que la part des retraités dans la population augmente dans le même temps d'environ 5 points de pourcentage (de 24 % en 2013 à 29 % en 2040).

cadre de la réflexion sur l'équilibre du système. Cette réflexion implique le recours à d'autres outils et d'autres indicateurs que les abaques, par exemple des indicateurs de *tax gap*²¹, qui pourront être étudiés dans des travaux ultérieurs du Conseil.

Figure 8 – L'abaque du COR en 2040 (taux de chômage de 4,5 %)



*Champ : ensemble des régimes de retraite français légalement obligatoires, y compris FSV et SASPA, hors RAFP. Solde des dépenses et ressources hors produits et charges financières.
Source : COR, projections actualisées – décembre 2014.*

L'utilisation de l'abaque du COR repose implicitement sur l'idée que l'objectif de pérennité financière ne peut pas être piloté en se contentant de suivre l'indicateur de solde financier, qu'on chercherait à rendre nul à un horizon donné, mais qu'il gagne au contraire à être décomposé en formulant trois sous-objectifs, c'est-à-dire un pour chacun des trois leviers économiques et démographiques.

La pertinence de décomposer ainsi l'objectif d'équilibre financier en trois sous-objectifs est justifiée à deux titres. D'une part, cela permet de mieux orienter les choix sur les paramètres techniques qui devront être ajustés : par exemple, si l'on vise un retour à l'équilibre financier principalement par un relèvement de l'âge effectif moyen de départ à la retraite, on pourra privilégier des mesures liées aux conditions déterminant l'ouverture des droits ou l'obtention du taux plein ; si l'on cherche plutôt à ajuster la pension moyenne relative de l'ensemble des retraités, on envisagera plutôt des modifications du mode de calcul des pensions ; etc. D'autre part, traduire l'objectif de pérennité financière en sous-objectifs relatifs à l'âge effectif moyen de départ à la retraite, à la pension moyenne relative des retraités et au taux de prélèvement global facilite la coordination entre l'objectif de pérennité financière et les objectifs d'équité entre les assurés, qui eux aussi reposent sur des indicateurs de montant de pension ou d'âge moyen de départ à la retraite²². De manière générale, cette approche permet de rendre plus explicites les choix effectués sur la nature et le partage des efforts entre actifs et retraités.

²¹ Voir 12^e rapport du COR (page 86).

²² Les indicateurs correspondant à l'un ou l'autre de ces objectifs sont toutefois distincts et ne doivent pas être confondus : par exemple, l'objectif de pérennité financière conduit à considérer un sous-objectif d'âge effectif

Dans ce cadre, l'abaque est un outil graphique particulièrement utile, puisqu'il fait directement apparaître toutes les combinaisons possibles des trois leviers qui assurent l'équilibre financier du système une année donnée. En d'autres termes, si ces cibles ont été fixées pour deux des trois leviers, la lecture de l'abaque permet de connaître la valeur du troisième levier qui doit être visée pour assurer l'équilibre. L'intérêt est donc de fournir rapidement des ordres de grandeurs quantitatifs, sans nécessiter de réaliser à chaque fois un lourd exercice de simulation.

Définir les trois sous-objectifs pour l'âge effectif moyen de départ à la retraite, pour le taux de prélèvement global et pour la pension moyenne relative des retraités revient, en pratique, à « choisir » un point sur l'abaque. Il s'agit d'un choix de nature politique, dont la responsabilité revient *in fine* au législateur. Mais on peut ici, à titre d'exemple, présenter quelques points particuliers, comme illustrations de conditions possibles d'équilibre du système de retraite.

3.2. Quelques points d'équilibre particuliers

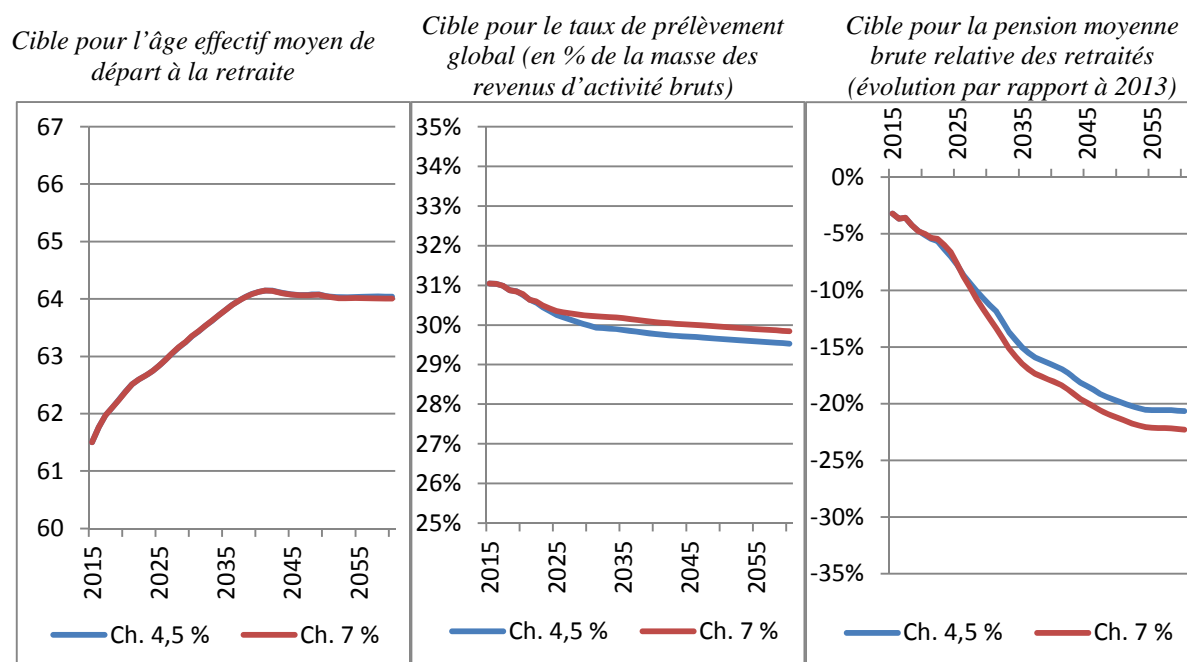
a) Un ajustement de la pension moyenne relative des retraités

Dans l'étude d'impact de la loi du 20 janvier 2014 – comme dans celle de la réforme de 2010 – aucune cible n'est explicitement visée pour l'âge effectif moyen de départ à la retraite, le taux de prélèvement global ou la pension moyenne relative des retraités. Toutefois, dans la mesure où les deux premiers indicateurs sont relativement indépendants des hypothèses économiques, on pourrait supposer que les cibles données à chacun correspondent implicitement aux valeurs que ces indicateurs prendront de manière spontanée sous l'effet des modifications apportées par la loi.

Ces cibles définissent ainsi un premier exemple de point d'équilibre du système de retraite, la valeur visée pour le troisième indicateur (la pension moyenne relative) se déduisant par la lecture de l'abaque. Ce point est matérialisé sur la figure 8 ci-avant par le point « x ». L'abaque ne permet de lire les coordonnées de ce point qu'à une année donnée (l'année 2040 pour la figure 8), mais on peut également présenter ces coordonnées en évolution pour chaque année jusqu'à l'horizon des projections – ce qui reviendrait à lire les coordonnées sur chaque abaque successif de 2013 à 2060. C'est ce qui est fait dans les figures 9 à 11bis ci-après.

moyen de départ à la retraite à une date donnée, tandis que l'objectif d'équité entre les générations au regard de la durée de retraite nécessite de considérer des âges de départ calculés par génération (voir le lettre du COR n°9, « Les indicateurs du COR pour le suivi et le pilotage du système de retraite », septembre 2014).

Figure 9 – Exemple 1 : équilibre financier du système de retraite assuré par l’ajustement de niveau moyen de pension relative des retraités (point x)



Note : les valeurs ne dépendent que du taux de chômage en 2040 : la courbe « ch. 4,5 % » correspond donc aux scénarios A', A et B et la courbe « ch. 7 % » aux scénarios C et C'.

Source : COR, projections actualisées – décembre 2014.

L'évolution de la pension moyenne relative qui équilibrerait le système de retraite dans la figure 9 est très proche de celle observée dans le scénario B à législation inchangée, ce qui n'est pas surprenant puisque, dans ce scénario à législation inchangée, le système de retraite serait quasiment à l'équilibre (légèrement excédentaire) en 2040.

Avec cette cible de pension moyenne relative, le retour à l'équilibre dans les scénarios A, A', C et C' nécessiterait de prendre des mesures pour ajuster le niveau relatif des pensions, à la hausse dans les deux premiers scénarios, et à la baisse dans les deux autres. Si le premier cas de figure ne pose pas de problème particulier – les excédents dégagés dans les scénarios A et A' pourraient permettre d'appliquer des revalorisations supérieures à l'inflation à long terme, de manière à contenir la baisse de la pension moyenne relative à celle observée dans le scénario B²³ – le second cas nécessiterait soit d'appliquer durablement des revalorisations inférieures à l'inflation, donc à réduire année après année et sur une longue période le pouvoir d'achat des pensions, soit à diminuer fortement les pensions au moment de la liquidation des retraités futurs – ce qui peut poser question au regard de l'équité entre les générations.

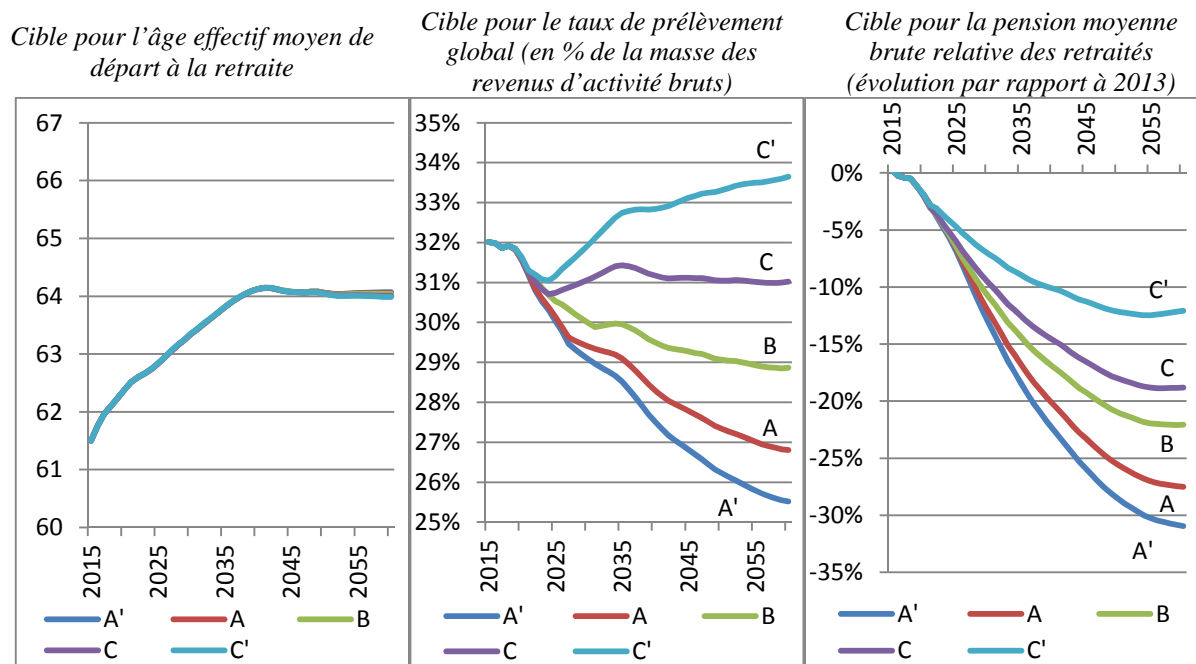
b) Des ajustements laissant évoluer spontanément la pension moyenne relative

De telles mesures peuvent être jugées non-souhaitables, ce qui peut conduire à rechercher d'autres points d'équilibre du système de retraite. Les deux figures 10 et 10bis qui suivent illustrent, par exemple, la situation où le législateur laisserait le niveau relatif des pensions

²³ Cela pourrait être réalisé, par exemple, en revalorisant les pensions liquidées et les salaires portés au compte par un index dont l'ampleur serait égale à l'écart entre le rythme de croissance de la productivité du travail dans les scénarios A et A' et celui du scénario B – c'est-à-dire des revalorisations de 0,5 point de pourcentage au-dessus de l'inflation dans le scénario A' et de 0,3 point au-dessus de l'inflation dans le scénario A.

évoluer spontanément sous l'effet des règles actuelles (notamment d'indexation selon l'inflation), et où le pilotage de l'objectif d'équilibre financier serait assuré, soit par un ajustement régulier du taux de prélèvement (exemple de la figure 10), soit par un ajustement de l'âge effectif moyen de départ à la retraite (exemple de la figure 10bis).

Figure 10 – Exemple 2 : équilibre financier assuré par l'ajustement du taux de prélèvement global, en laissant le niveau des pensions évoluer spontanément en application de la réglementation actuelle



Source : COR, projections actualisées – décembre 2014.

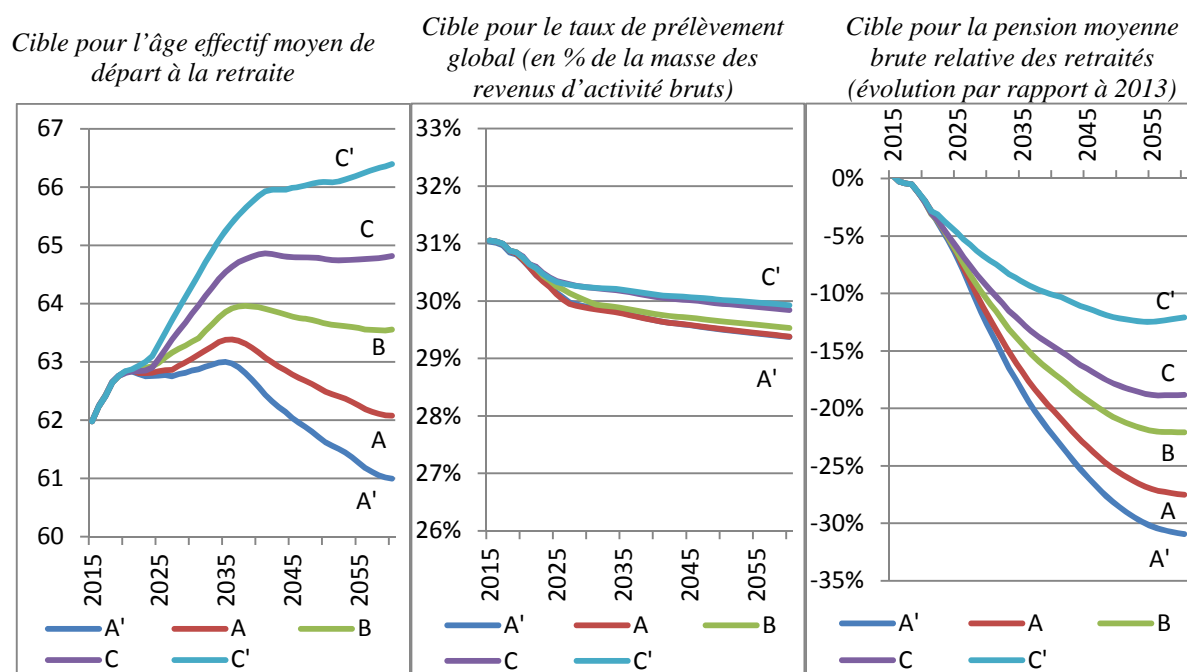
Ces ajustements seraient de signe opposé dans les scénarios qui évoluent spontanément vers une situation d'excédent à long terme (scénarios A', A et B) et dans ceux qui restent en besoin de financement (scénarios C et C').

Dans les scénarios A', A et B, les excédents dégagés par la baisse sensible de la pension moyenne relative permettraient – c'est-à-dire si on juge acceptable la baisse du niveau relatif des pensions et qu'on ne prend donc aucune mesure pour y remédier – soit de diminuer le taux de prélèvement global par rapport à la réglementation actuelle (de 0,3 à 2,1 points à l'horizon de 2040 et de 0,7 à 3,9 points en 2060 – par comparaison des résultats des figures 4bis et 10), soit de revenir sur les mesures visant à relever l'âge effectif moyen de départ à la retraite (cet âge pouvant diminuer et représenter, selon les scénarios, de 62 ans et 7 mois à 63 ans et 11 mois en 2040, et de 61 ans à 63 ans et 7 mois en 2060).

Dans le cas des scénarios C et C', il serait nécessaire, pour assurer l'équilibre financier du système de retraite sans baisse de la pension moyenne relative plus forte que selon la réglementation actuelle, soit d'augmenter les prélèvements de 1,1 point (scénario C) ou 2,7 points (scénario C') en 2040, soit prendre des mesures impliquant une hausse encore plus forte de l'âge effectif moyen de départ à la retraite, de manière à ce qu'il atteigne, en 2040, 64 ans et 10 mois dans le scénario C et 65 ans et 10 mois dans le scénario C'.

Rappelons que si les cibles sont qualifiées ici selon les noms des scénarios, c'est uniquement parce qu'on a défini, dans l'exemple, la cible de pension moyenne relative à partir de l'évolution spontanée (à législation inchangée) observée dans chaque scénario. Mais ces cibles sont en fait indépendantes du cadre économique (sauf un peu du taux de chômage). Si, par exemple, la croissance de la productivité à long terme s'avérait proche de 2 % par an, c'est-à-dire de l'hypothèse du scénario A', mais qu'on souhaitait contenir la diminution de la pension moyenne relative à 13 % à l'horizon 2040 (soit la baisse spontanément observée dans le scénario C' avec croissance de la productivité à long terme de 1 % par an), alors les efforts nécessaires à réaliser, en termes de hausse des prélèvements et/ou d'âge effectif de départ à la retraite, seraient tout aussi importants dans ce scénario que dans le scénario C' sur les figures 10 et 10bis, et ce malgré la croissance plus rapide de la productivité du travail²⁴.

Figure 10bis – Exemple 3 : équilibre financier assuré par l'ajustement de l'âge effectif moyen de départ à la retraite, en laissant le niveau des pensions évoluer spontanément en application de la réglementation actuelle



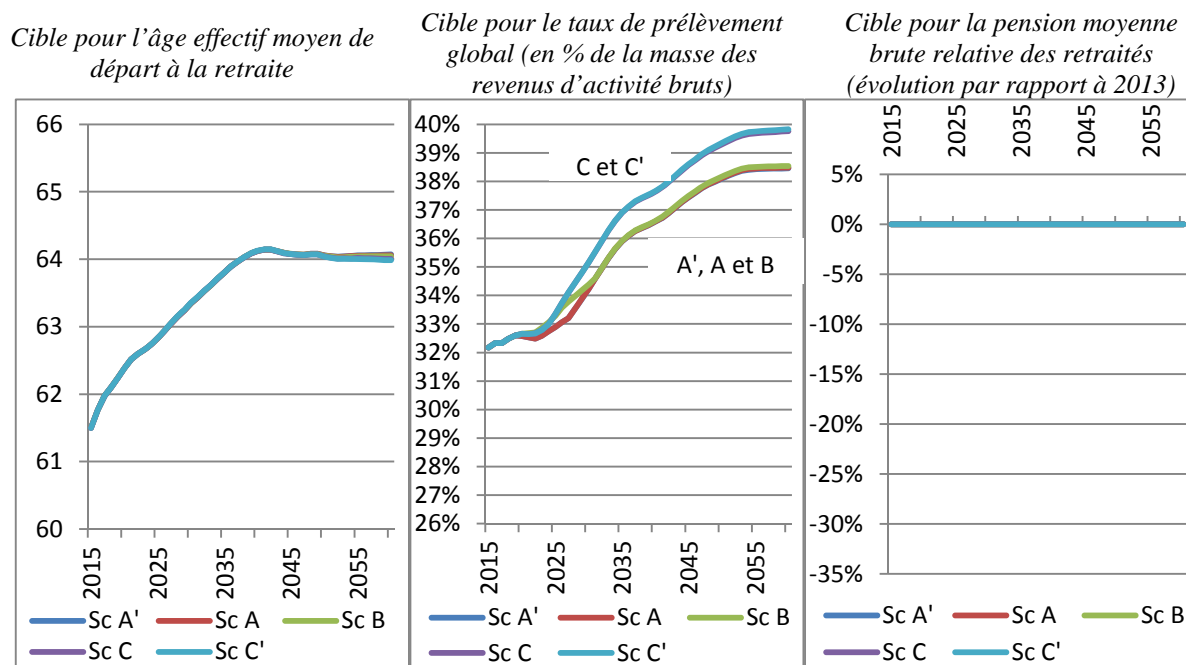
Source : COR, projections actualisées – décembre 2014.

Pour terminer, les exemples 4 et 5 (figure 11 et 11bis, matérialisés par les points y et z sur l'abaque de la figure 8) illustrent les ajustements des prélèvements ou de l'âge effectif de départ à la retraite qui seraient nécessaires si l'on souhaitait neutraliser la diminution projetée de la pension moyenne relative, et donc stabiliser son niveau à sa valeur de 2013. Ces ajustements seraient de très forte ampleur : l'âge effectif moyen de départ à la retraite devrait ainsi se situer, selon les scénarios, entre 68 ans et 1 mois et 68 ans et 5 mois en 2040 (figure 11bis), ou bien le taux de prélèvement global devrait être augmenté de 6,9 à 7,6 points selon

²⁴ En effet, la relation d'équilibre une année donnée d'un système de retraite en répartition (égalité entre la masse des cotisations – produit du taux de cotisation, du nombre de cotisants et du revenu d'activité moyen – et la masse des pensions – produit du nombre de retraités et de la pension moyenne –) peut s'écrire sous la forme d'une relation entre le taux de cotisation, la pension moyenne rapportée au revenu d'activité moyen et le rapport entre le nombre de cotisants et le nombre de retraités, lequel ne dépend que de la démographie (identique dans les différents scénarios) et du taux de chômage.

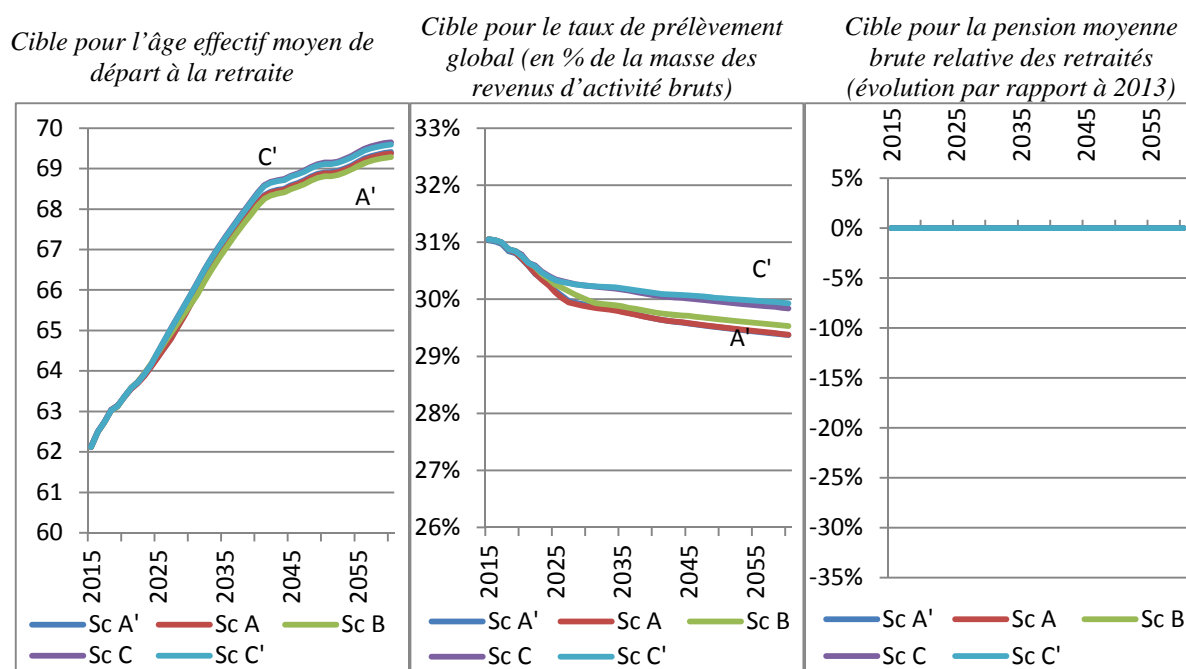
les scénarios, pour représenter environ 37 à 38 % de la masse des revenus d'activité bruts en 2040 (figure 11).

Figure 11 – Exemple 4 : maintien du niveau relatif des pensions à son niveau actuel, et équilibre financier assuré par l'ajustement du taux de prélèvement global (point y)



Source : COR, projections actualisées – décembre 2014.

Figure 11bis – Exemple 5 : maintien du niveau relatif des pensions à son niveau actuel, et équilibre financier assuré par l'ajustement de l'âge effectif moyen de départ à la retraite (point z)



Source : COR, projections actualisées – décembre 2014.

3.3. D'autres points d'équilibre du système de retraite : quelques ordres de grandeur

Les quelques points particuliers illustrés et discutés dans la sous-partie précédente ne sont que des exemples ; d'autres choix pour l'équilibre du système de retraite peuvent être lus sur l'abaque. Afin de faciliter le travail de lecture graphique, le tableau ci-après fournit, en complément, quelques ordres de grandeur pour l'horizon 2040.

Figure 12 – Impact des leviers sur la situation financière du système de retraite
Ordres de grandeurs pour l'année 2040

	Effet sur le solde financier	Effet sur le solde équivalent (toutes autres choses égales par ailleurs) à ...		
	(en point du PIB)	Relèvement de l'âge de ... (en année)	Hausse du taux de prélèvement de ... (en point du revenu d'activité brut moyen)	Variation de la pension relative moyenne de ... (en point du revenu d'activité brut moyen)
+ 1 an d'âge effectif moyen de départ à la retraite	0,6		1,4	-2,1
+ 1 point de taux de prélèvement global	0,4	8 mois		-1,5
- 1 point de pension moyenne des retraités relative au revenu d'activité moyen	0,3	6 mois	-0,7	
+ 1 point de PIB d'amélioration du solde financier annuel peut être obtenu par ...		1 an et 7 mois	2,4	-3,4

Lecture : un relèvement d'une année de l'âge effectif moyen de départ à la retraite améliore le solde financier annuel du système de retraite en 2040 d'environ 0,7 point de PIB ; pour obtenir la même amélioration, il faudrait relever le taux de prélèvement global de 1,5 point (à âge et niveau de pension relative inchangés) ou bien diminuer le niveau de pension moyen des retraités relatif au revenu d'activité moyen de 2,2 points (à âge de départ et taux de prélèvement inchangés).

Note :

Champ : ensemble des régimes de retraite français légalement obligatoires, y compris FSV et SASPA, hors RAFP. Solde des dépenses et ressources hors produits et charges financières.

Source : COR, projections actualisées – décembre 2014.

Ces ordres de grandeur sont calculés en partant de la formule de calcul pour le solde financier du système de retraite en 2040 (différence entre la masse des prélèvements et la masse des dépenses) :

$$\text{Solde (en \% PIB)} \approx 0,44 \times [29,8 \% - (20,5 / 30,6) \times 44,1 \%]$$

Où le premier terme (0,44) correspond à la part des revenus d'activité bruts (hors cotisations des employeurs) dans le PIB, le second (29,8 %) au taux de prélèvement global en 2040, le troisième au rapport entre le nombre de retraités (20,5 millions) et le nombre de cotisants (30,6 millions), et le quatrième, enfin, à la dépense de retraite moyenne par retraité de droit direct²⁵ dans le scénario considéré (exprimée en proportion du revenu d'activité moyen : par exemple 44,1 % dans le scénario B).

²⁵ Ce rapport est légèrement supérieur à la pension moyenne relative des retraités de droit direct (qui s'élève à 42,9 % en 2040 dans le scénario B) car il intègre en outre, à son numérateur, les autres dépenses de retraite : pensions de réversion versées aux personnes qui ne sont pas encore retraitées, allocations du minimum vieillesse, coûts de gestion des régimes de retraite, etc.

L'ordre de grandeur des effets d'une hausse du taux de prélèvement (dt), d'une baisse de la pension moyenne relative des retraités (dp) ou d'une augmentation de l'âge effectif moyen de départ à la retraite (da) s'estime à partir de la formule précédente. Pour l'âge effectif moyen de départ à la retraite, on considère conventionnellement qu'une hausse d'un an diminue le nombre total de retraités d'environ 750 000 personnes – c'est-à-dire la taille moyenne d'une génération parmi celles qui atteignent la soixantaine en 2040 – mais n'augmente le nombre de cotisants que de la moitié de cet effectif – ce qui revient à supposer qu'environ la moitié seulement des assurés sont encore en emploi au moment de partir à la retraite.

La variation du solde financier ($dSolde$) suite à des variations (dt), (dp) et (da) respectivement du taux de prélèvement, de la pension moyenne relative des retraités et de l'âge effectif moyen de départ à la retraite s'obtient alors à partir de la formule suivante :

$$\text{Solde} + d\text{Solde} \approx 0,44 \times [29,8 \% + dt - (20,5 - 0,75 \times da) / (30,6 + 0,375 \times da) \times (44,1 \% + dp)]$$

Ces calculs ne prennent en compte que les effets mécaniques de premier ordre, et pas d'éventuels effets indirects qu'entraîneraient des déviations de l'un ou l'autre des trois leviers. Pour cette raison, leurs résultats ne doivent être considérés que comme des ordres de grandeurs, utiles pour faciliter le raisonnement, et non comme des chiffres à part entière.

Annexe. Les résultats des projections des principaux régimes de retraite

Le solde financier du système de retraite est le résultat de l'agrégation des soldes financiers des différents régimes de retraite, de base et complémentaires, y compris du Fonds de solidarité vieillesse (FSV).

Les tableaux qui suivent présentent les soldes financiers, les masses de ressources et les masses de dépenses (exprimés en % du PIB – voir les valeurs du PIB ci-dessous), tels que projetés dans les cinq scénarios économiques à différents horizons (2010, 2020, 2030, 2040, 2050 et 2060), sur les champs suivants : l'ensemble des régimes (y compris FSV), l'ensemble des régimes de base (y compris FSV), l'ensemble des régimes complémentaires, la CNAV, le SRE pour le régime des fonctionnaires d'État, la CNRACL, le FSV, l'AGIRC et l'ARRCO.

Les produits et charges financières ne sont pas pris en compte dans les projections, et, pour les ensembles considérés de régimes, les transferts entre régimes ne sont pas comptabilisés dans les masses de ressources et de dépenses (ils sont neutres sur le solde financier de l'ensemble).

Pour le régime des fonctionnaires d'État, ainsi que pour l'ensemble des régimes de base et l'ensemble du système de retraite, les résultats sont présentés selon les deux conventions du COR et de la Commission des comptes de la Sécurité sociale (CCSS).

Le COR retient une convention consistant à faire évoluer, à partir de l'année de référence pour la projection – ici 2013 –, les cotisations des employeurs de fonctionnaires d'État et les subventions d'équilibre versées à certains régimes spéciaux comme la masse salariale des régimes concernés. En projection, ces cotisations et subventions ne sont plus, par hypothèse, des cotisations et subvention d'équilibre puisque cette convention vise à faire apparaître les efforts supplémentaires nécessaires pour équilibrer ces régimes (le cas échéant la diminution de ces efforts à l'avenir) non pas en termes d'augmentation des ressources comme c'est le cas avec les conventions comptables de la CCSS, mais sous la forme d'un solde financier négatif (le cas échéant positif).

Les conventions comptables de la CCSS conduisent à ajuster en projection – conformément à la réglementation en vigueur – les cotisations des employeurs de fonctionnaires d'État et les subventions d'équilibre versées à certains régimes spéciaux afin d'équilibrer financièrement ces régimes – en particulier celui des fonctionnaires d'État – année après année.

Valeur d'un point de PIB selon les scénarios, en milliards d'euros constant 2013						
	2013	2020	2030	2040	2050	2060
Scénario A'	21,1	23,6	30,1	37,2	45,9	56,8
Scénario A	21,1	23,6	29,8	36,2	43,8	53,1
Scénario B	21,1	23,6	29,3	34,6	40,6	47,8
Scénario C	21,1	23,6	28,2	32,5	37,5	43,2
Scénario C'	21,1	23,6	27,4	30,7	34,4	38,5

Source : COR, projections actualisées – décembre 2014.

Tous régimes (conventions comptables COR)

Solde financier (en % du PIB)

	2013	2020	2030	2040	2050	2060
Scénario A'	-0,4%	-0,3%	0,4%	1,0%	1,5%	1,7%
Scénario A	-0,4%	-0,3%	0,2%	0,6%	1,0%	1,2%
Scénario B	-0,4%	-0,3%	0,0%	0,2%	0,3%	0,3%
Scénario C	-0,4%	-0,3%	-0,4%	-0,5%	-0,5%	-0,5%
Scénario C'	-0,4%	-0,3%	-0,7%	-1,2%	-1,4%	-1,6%

Note : la convention comptable du COR consiste à faire évoluer, au-delà de 2013, les contributions des employeurs de fonctionnaire d'État et les subventions d'équilibre versées à certains régimes spéciaux comme les masses salariales de ces régimes.

Champ : ensemble des régimes de retraite français légalement obligatoires, y compris FSV et SASPA, hors RAFF. Solde des dépenses et ressources hors produits et charges financières, et transferts internes.

Source : COR, projections actualisées – décembre 2014.

Masse des ressources (en % du PIB)

	2013	2020	2030	2040	2050	2060
Scénario A'	13,6%	13,6%	13,2%	13,1%	13,1%	13,0%
Scénario A	13,6%	13,6%	13,2%	13,1%	13,1%	13,0%
Scénario B	13,6%	13,6%	13,3%	13,2%	13,1%	13,1%
Scénario C	13,6%	13,6%	13,4%	13,3%	13,3%	13,2%
Scénario C'	13,6%	13,6%	13,4%	13,3%	13,3%	13,3%

Note : la convention comptable du COR consiste à faire évoluer, au-delà de 2013, les contributions des employeurs de fonctionnaire d'État et les subventions d'équilibre versées à certains régimes spéciaux comme les masses salariales de ces régimes.

Champ : ensemble des régimes de retraite français légalement obligatoires, y compris FSV et SASPA, hors RAFF. Solde des dépenses et ressources hors produits et charges financières, et transferts internes.

Source : COR, projections actualisées – décembre 2014.

Masse des dépenses (en % du PIB)

	2013	2020	2030	2040	2050	2060
Scénario A'	14,0%	13,9%	12,9%	12,2%	11,6%	11,3%
Scénario A	14,0%	13,9%	13,0%	12,5%	12,1%	11,9%
Scénario B	14,0%	14,0%	13,2%	13,0%	12,9%	12,8%
Scénario C	14,0%	14,0%	13,8%	13,8%	13,7%	13,7%
Scénario C'	14,0%	14,0%	14,1%	14,5%	14,7%	14,9%

Note : la convention comptable du COR consiste à faire évoluer, au-delà de 2013, les contributions des employeurs de fonctionnaire d'État et les subventions d'équilibre versées à certains régimes spéciaux comme les masses salariales de ces régimes.

Champ : ensemble des régimes de retraite français légalement obligatoires, y compris FSV et SASPA, hors RAFF. Solde des dépenses et ressources hors produits et charges financières, et transferts internes.

Source : COR, projections actualisées – décembre 2014.

Tous régimes (conventions comptables CCSS)

Solde financier (en % du PIB)

	2013	2020	2030	2040	2050	2060
Scénario A'	-0,4%	-0,2%	0,3%	0,7%	1,0%	1,2%
Scénario A	-0,4%	-0,2%	0,2%	0,4%	0,6%	0,7%
Scénario B	-0,4%	-0,2%	0,0%	0,0%	0,0%	-0,1%
Scénario C	-0,4%	-0,2%	-0,3%	-0,6%	-0,7%	-0,9%
Scénario C'	-0,4%	-0,2%	-0,6%	-1,2%	-1,6%	-1,9%

Note : la convention CCSS consiste à faire évoluer, au-delà de 2013, les contributions des employeurs de fonctionnaire d'État et les subventions d'équilibre versées à certains régimes spéciaux de manière à assurer chaque année l'équilibre financier de ces régimes.

Champ : ensemble des régimes de retraite français légalement obligatoires, y compris FSV et SASPA, hors RAFP. Solde des dépenses et ressources hors produits et charges financières, et transferts internes.

Source : COR, projections actualisées – décembre 2014.

Masse des ressources (en % du PIB)

	2013	2020	2030	2040	2050	2060
Scénario A'	13,6%	13,8%	13,2%	12,9%	12,6%	12,5%
Scénario A	13,6%	13,7%	13,2%	12,9%	12,7%	12,5%
Scénario B	13,6%	13,8%	13,3%	13,0%	12,8%	12,7%
Scénario C	13,6%	13,8%	13,4%	13,2%	13,0%	12,9%
Scénario C'	13,6%	13,8%	13,5%	13,3%	13,2%	13,0%

Note : la convention CCSS consiste à faire évoluer, au-delà de 2013, les contributions des employeurs de fonctionnaire d'État et les subventions d'équilibre versées à certains régimes spéciaux de manière à assurer chaque année l'équilibre financier de ces régimes.

Champ : ensemble des régimes de retraite français légalement obligatoires, y compris FSV et SASPA, hors RAFP. Solde des dépenses et ressources hors produits et charges financières, et transferts internes.

Source : COR, projections actualisées – décembre 2014.

Masse des dépenses (en % du PIB)

	2013	2020	2030	2040	2050	2060
Scénario A'	14,0%	13,9%	12,9%	12,2%	11,6%	11,3%
Scénario A	14,0%	13,9%	13,0%	12,5%	12,1%	11,9%
Scénario B	14,0%	14,0%	13,2%	13,0%	12,9%	12,8%
Scénario C	14,0%	14,0%	13,8%	13,8%	13,7%	13,7%
Scénario C'	14,0%	14,0%	14,1%	14,5%	14,7%	14,9%

Note : la convention CCSS consiste à faire évoluer, au-delà de 2013, les contributions des employeurs de fonctionnaire d'État et les subventions d'équilibre versées à certains régimes spéciaux de manière à assurer chaque année l'équilibre financier de ces régimes.

Champ : ensemble des régimes de retraite français légalement obligatoires, y compris FSV et SASPA, hors RAFP. Solde des dépenses et ressources hors produits et charges financières, et transferts internes.

Source : COR, projections actualisées – décembre 2014.

Tous régimes de base (conventions comptables COR)

Solde financier (en % du PIB)

	2013	2020	2030	2040	2050	2060
Scénario A'	-0,2%	-0,1%	0,4%	0,8%	1,1%	1,2%
Scénario A	-0,2%	-0,1%	0,3%	0,6%	0,8%	0,9%
Scénario B	-0,2%	-0,1%	0,2%	0,3%	0,3%	0,3%
Scénario C	-0,2%	-0,1%	-0,1%	-0,1%	-0,2%	-0,2%
Scénario C'	-0,2%	-0,1%	-0,3%	-0,6%	-0,8%	-1,0%

Note : la convention comptable du COR consiste à faire évoluer, au-delà de 2013, les contributions des employeurs de fonctionnaire d'État et les subventions d'équilibre versées à certains régimes spéciaux comme les masses salariales de ces régimes.

Champ : ensemble des régimes de retraite français légalement obligatoires, y compris FSV et SASPA.

Solde des dépenses et ressources hors produits et charges financières, et transferts internes.

Source : COR, projections actualisées – décembre 2014.

Masse des ressources (en % du PIB)

	2013	2020	2030	2040	2050	2060
Scénario A'	9,9%	9,8%	9,4%	9,3%	9,3%	9,2%
Scénario A	9,9%	9,8%	9,4%	9,3%	9,3%	9,2%
Scénario B	9,9%	9,9%	9,5%	9,4%	9,3%	9,3%
Scénario C	9,9%	9,9%	9,6%	9,5%	9,4%	9,4%
Scénario C'	9,9%	9,9%	9,6%	9,5%	9,5%	9,4%

Note : la convention comptable du COR consiste à faire évoluer, au-delà de 2013, les contributions des employeurs de fonctionnaire d'État et les subventions d'équilibre versées à certains régimes spéciaux comme les masses salariales de ces régimes.

Champ : ensemble des régimes de retraite français légalement obligatoires, y compris FSV et SASPA.

Solde des dépenses et ressources hors produits et charges financières, et transferts internes.

Source : COR, projections actualisées – décembre 2014.

Masse des dépenses (en % du PIB)

	2013	2020	2030	2040	2050	2060
Scénario A'	10,1%	10,0%	9,0%	8,5%	8,2%	8,0%
Scénario A	10,1%	10,0%	9,1%	8,7%	8,5%	8,3%
Scénario B	10,1%	10,0%	9,3%	9,1%	9,0%	9,0%
Scénario C	10,1%	10,0%	9,6%	9,6%	9,6%	9,6%
Scénario C'	10,1%	10,0%	9,9%	10,1%	10,3%	10,4%

Note : la convention comptable du COR consiste à faire évoluer, au-delà de 2013, les contributions des employeurs de fonctionnaire d'État et les subventions d'équilibre versées à certains régimes spéciaux comme les masses salariales de ces régimes.

Champ : ensemble des régimes de retraite français légalement obligatoires, y compris FSV et SASPA.

Solde des dépenses et ressources hors produits et charges financières, et transferts internes.

Source : COR, projections actualisées – décembre 2014.

Tous régimes de base (conventions comptables CCSS)

Solde financier (en % du PIB)

	2013	2020	2030	2040	2050	2060
Scénario A'	-0,3%	0,0%	0,3%	0,5%	0,6%	0,7%
Scénario A	-0,3%	0,0%	0,2%	0,4%	0,4%	0,4%
Scénario B	-0,3%	0,0%	0,1%	0,1%	0,0%	-0,1%
Scénario C	-0,3%	0,0%	-0,1%	-0,3%	-0,5%	-0,6%
Scénario C'	-0,3%	0,0%	-0,3%	-0,6%	-1,0%	-1,3%

Note : la convention CCSS consiste à faire évoluer, au-delà de 2013, les contributions des employeurs de fonctionnaire d'État et les subventions d'équilibre versées à certains régimes spéciaux de manière à assurer chaque année l'équilibre financier de ces régimes.

Champ : ensemble des régimes de retraite français légalement obligatoires, y compris FSV et SASPA.

Solde des dépenses et ressources hors produits et charges financières, et transferts internes.

Source : COR, projections actualisées – décembre 2014.

Masse des ressources (en % du PIB)

	2013	2020	2030	2040	2050	2060
Scénario A'	9,9%	9,9%	9,4%	9,0%	8,8%	8,6%
Scénario A	9,9%	9,9%	9,4%	9,1%	8,8%	8,7%
Scénario B	9,9%	9,9%	9,4%	9,2%	9,0%	8,8%
Scénario C	9,9%	10,0%	9,6%	9,3%	9,1%	9,0%
Scénario C'	9,9%	9,9%	9,6%	9,4%	9,3%	9,1%

Note : la convention CCSS consiste à faire évoluer, au-delà de 2013, les contributions des employeurs de fonctionnaire d'État et les subventions d'équilibre versées à certains régimes spéciaux de manière à assurer chaque année l'équilibre financier de ces régimes.

Champ : ensemble des régimes de retraite français légalement obligatoires, y compris FSV et SASPA.

Solde des dépenses et ressources hors produits et charges financières, et transferts internes.

Source : COR, projections actualisées – décembre 2014.

Masse des dépenses (en % du PIB)

	2013	2020	2030	2040	2050	2060
Scénario A'	10,1%	10,0%	9,0%	8,5%	8,2%	8,0%
Scénario A	10,1%	10,0%	9,1%	8,7%	8,5%	8,3%
Scénario B	10,1%	10,0%	9,3%	9,1%	9,0%	9,0%
Scénario C	10,1%	10,0%	9,6%	9,6%	9,6%	9,6%
Scénario C'	10,1%	10,0%	9,9%	10,1%	10,3%	10,4%

Note : la convention CCSS consiste à faire évoluer, au-delà de 2013, les contributions des employeurs de fonctionnaire d'État et les subventions d'équilibre versées à certains régimes spéciaux de manière à assurer chaque année l'équilibre financier de ces régimes.

Champ : ensemble des régimes de retraite français légalement obligatoires, y compris FSV et SASPA.

Solde des dépenses et ressources hors produits et charges financières, et transferts internes.

Source : COR, projections actualisées – décembre 2014.

Tous régimes complémentaires

Solde financier (en % du PIB)

	2013	2020	2030	2040	2050	2060
Scénario A'	-0,1%	-0,2%	0,0%	0,2%	0,4%	0,5%
Scénario A	-0,1%	-0,2%	0,0%	0,1%	0,2%	0,3%
Scénario B	-0,1%	-0,2%	-0,1%	-0,1%	0,0%	0,1%
Scénario C	-0,1%	-0,2%	-0,2%	-0,3%	-0,2%	-0,2%
Scénario C'	-0,1%	-0,2%	-0,3%	-0,5%	-0,5%	-0,6%

Champ : ensemble des régimes de retraite complémentaires français légalement obligatoire, hors RAFP.

Solde des dépenses et ressources hors produits et charges financières, et transferts internes.

Source : COR, projections actualisées – décembre 2014.

Masse des ressources (en % du PIB)

	2013	2020	2030	2040	2050	2060
Scénario A'	3,8%	3,8%	3,9%	3,9%	3,9%	3,9%
Scénario A	3,8%	3,8%	3,8%	3,9%	3,8%	3,8%
Scénario B	3,8%	3,8%	3,8%	3,9%	3,9%	3,9%
Scénario C	3,8%	3,8%	3,9%	3,9%	3,9%	3,9%
Scénario C'	3,8%	3,8%	3,9%	3,9%	3,9%	3,9%

Champ : ensemble des régimes de retraite complémentaires français légalement obligatoires, hors RAFP.

Solde des dépenses et ressources hors produits, charges financières et transferts internes.

Source : COR, projections actualisées – décembre 2014.

Masse des dépenses (en % du PIB)

	2013	2020	2030	2040	2050	2060
Scénario A'	3,9%	4,0%	3,8%	3,7%	3,5%	3,4%
Scénario A	3,9%	4,0%	3,9%	3,8%	3,6%	3,5%
Scénario B	3,9%	4,0%	4,0%	4,0%	3,8%	3,8%
Scénario C	3,9%	4,0%	4,1%	4,2%	4,1%	4,1%
Scénario C'	3,9%	4,0%	4,2%	4,4%	4,4%	4,5%

Champ : ensemble des régimes de retraite complémentaires français légalement obligatoires, hors RAFP.

Solde des dépenses et ressources hors produits, charges financières et transferts internes.

Source : COR, projections actualisées – décembre 2014.

Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse - CNAV

Solde financier (en % du PIB)

	2013	2020	2030	2040	2050	2060
Scénario A'	-0,1%	0,0%	0,1%	0,2%	0,3%	0,3%
Scénario A	-0,1%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	0,0%
Scénario B	-0,1%	0,0%	-0,1%	-0,1%	-0,3%	-0,4%
Scénario C	-0,1%	0,0%	-0,2%	-0,3%	-0,6%	-0,7%
Scénario C'	-0,1%	0,0%	-0,3%	-0,6%	-1,0%	-1,3%

Champ : solde des dépenses et ressources hors produits et charges financières.

Source : COR, projections actualisées – décembre 2014.

Masse des ressources (en % du PIB)

	2013	2020	2030	2040	2050	2060
Scénario A'	5,3%	5,6%	5,4%	5,4%	5,4%	5,3%
Scénario A	5,3%	5,5%	5,4%	5,4%	5,4%	5,3%
Scénario B	5,3%	5,6%	5,4%	5,4%	5,4%	5,4%
Scénario C	5,3%	5,6%	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%
Scénario C'	5,3%	5,6%	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%

Champ : solde des dépenses et ressources hors produits et charges financières.

Source : COR, projections actualisées – décembre 2014.

Masse des dépenses (en % du PIB)

	2013	2020	2030	2040	2050	2060
Scénario A'	5,5%	5,6%	5,3%	5,2%	5,1%	5,0%
Scénario A	5,5%	5,6%	5,4%	5,3%	5,3%	5,3%
Scénario B	5,5%	5,6%	5,5%	5,5%	5,7%	5,8%
Scénario C	5,5%	5,6%	5,7%	5,9%	6,1%	6,2%
Scénario C'	5,5%	5,6%	5,9%	6,2%	6,6%	6,8%

Champ : solde des dépenses et ressources hors produits et charges financières.

Source : COR, projections actualisées – décembre 2014.

Régime de retraite de la fonction publique d'Etat

SRE (conventions comptables COR)

Solde financier (en % du PIB)

	2013	2020	2030	2040	2050	2060
Scénario A'	0,0%	-0,1%	0,0%	0,2%	0,4%	0,4%
Scénario A	0,0%	-0,1%	0,0%	0,2%	0,3%	0,4%
Scénario B	0,0%	-0,1%	0,0%	0,1%	0,2%	0,3%
Scénario C	0,0%	-0,1%	0,0%	0,1%	0,2%	0,2%
Scénario C'	0,0%	-0,1%	-0,1%	0,0%	0,1%	0,1%

Note : la convention comptable du COR consiste à faire évoluer, au-delà de 2013, les contributions des employeurs de fonctionnaire d'État et les subventions d'équilibre versées à certains régimes spéciaux comme les masses salariales de ces régimes.

Champ : solde des dépenses et ressources hors produits et charges financières.

Source : COR, projections actualisées – décembre 2014.

Masse des ressources (en % du PIB)

	2013	2020	2030	2040	2050	2060
Scénario A'	2,4%	2,2%	1,9%	1,9%	1,8%	1,8%
Scénario A	2,4%	2,2%	1,9%	1,9%	1,8%	1,8%
Scénario B	2,4%	2,2%	1,9%	1,9%	1,8%	1,8%
Scénario C	2,4%	2,2%	2,0%	1,9%	1,9%	1,9%
Scénario C'	2,4%	2,2%	2,0%	1,9%	1,9%	1,9%

Note : la convention comptable du COR consiste à faire évoluer, au-delà de 2013, les contributions des employeurs de fonctionnaire d'État et les subventions d'équilibre versées à certains régimes spéciaux comme les masses salariales de ces régimes.

Champ : solde des dépenses et ressources hors produits et charges financières.

Source : COR, projections actualisées – décembre 2014.

Masse des dépenses (en % du PIB)

	2013	2020	2030	2040	2050	2060
Scénario A'	2,4%	2,3%	1,9%	1,7%	1,5%	1,4%
Scénario A	2,4%	2,3%	1,9%	1,7%	1,5%	1,4%
Scénario B	2,4%	2,3%	1,9%	1,8%	1,6%	1,5%
Scénario C	2,4%	2,3%	2,0%	1,9%	1,7%	1,6%
Scénario C'	2,4%	2,3%	2,1%	1,9%	1,8%	1,7%

Note : la convention comptable du COR consiste à faire évoluer, au-delà de 2013, les contributions des employeurs de fonctionnaire d'État et les subventions d'équilibre versées à certains régimes spéciaux comme les masses salariales de ces régimes.

Champ : solde des dépenses et ressources hors produits et charges financières.

Source : COR, projections actualisées – décembre 2014.

Régime de retraite de la fonction publique d'Etat

SRE (conventions comptables CCSS)

Solde financier (en % du PIB)

	2013	2020	2030	2040	2050	2060
Scénario A'	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Scénario A	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Scénario B	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Scénario C	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Scénario C'	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

Note : la convention CCSS consiste à faire évoluer, au-delà de 2013, les contributions des employeurs de fonctionnaire d'État et les subventions d'équilibre versées à certains régimes spéciaux de manière à assurer chaque année l'équilibre financier de ces régimes.

Champ : solde des dépenses et ressources hors produits et charges financières.

Source : COR, projections actualisées – décembre 2014.

Masse des ressources (en % du PIB)

	2013	2020	2030	2040	2050	2060
Scénario A'	2,4%	2,3%	1,9%	1,7%	1,5%	1,4%
Scénario A	2,4%	2,3%	1,9%	1,7%	1,5%	1,4%
Scénario B	2,4%	2,3%	1,9%	1,8%	1,6%	1,5%
Scénario C	2,4%	2,3%	2,0%	1,9%	1,7%	1,6%
Scénario C'	2,4%	2,3%	2,1%	1,9%	1,8%	1,7%

Note : la convention CCSS consiste à faire évoluer, au-delà de 2013, les contributions des employeurs de fonctionnaire d'État et les subventions d'équilibre versées à certains régimes spéciaux de manière à assurer chaque année l'équilibre financier de ces régimes.

Champ : solde des dépenses et ressources hors produits et charges financières.

Source : COR, projections actualisées – décembre 2014.

Masse des dépenses (en % du PIB)

	2013	2020	2030	2040	2050	2060
Scénario A'	2,4%	2,3%	1,9%	1,7%	1,5%	1,4%
Scénario A	2,4%	2,3%	1,9%	1,7%	1,5%	1,4%
Scénario B	2,4%	2,3%	1,9%	1,8%	1,6%	1,5%
Scénario C	2,4%	2,3%	2,0%	1,9%	1,7%	1,6%
Scénario C'	2,4%	2,3%	2,1%	1,9%	1,8%	1,7%

Note : la convention CCSS consiste à faire évoluer, au-delà de 2013, les contributions des employeurs de fonctionnaire d'État et les subventions d'équilibre versées à certains régimes spéciaux de manière à assurer chaque année l'équilibre financier de ces régimes.

Champ : solde des dépenses et ressources hors produits et charges financières.

Source : COR, projections actualisées – décembre 2014.

Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales

CNRACL

Solde financier (en % du PIB)

	2013	2020	2030	2040	2050	2060
Scénario A'	0,0%	0,0%	-0,1%	-0,1%	-0,1%	-0,1%
Scénario A	0,0%	0,0%	-0,1%	-0,1%	-0,1%	-0,1%
Scénario B	0,0%	0,0%	-0,1%	-0,1%	-0,2%	-0,2%
Scénario C	0,0%	0,0%	-0,1%	-0,2%	-0,2%	-0,2%
Scénario C'	0,0%	0,0%	-0,1%	-0,2%	-0,3%	-0,3%

Champ : solde des dépenses et ressources hors produits et charges financières.

Source : COR, projections actualisées – décembre 2014.

Masse des ressources (en % du PIB)

	2013	2020	2030	2040	2050	2060
Scénario A'	0,9%	0,9%	0,8%	0,8%	0,8%	0,8%
Scénario A	0,9%	0,9%	0,8%	0,8%	0,8%	0,8%
Scénario B	0,9%	0,9%	0,8%	0,8%	0,8%	0,8%
Scénario C	0,9%	0,9%	0,9%	0,9%	0,9%	0,8%
Scénario C'	0,9%	0,9%	0,9%	0,9%	0,9%	0,8%

Champ : solde des dépenses et ressources hors produits et charges financières.

Source : COR, projections actualisées – décembre 2014.

Masse des dépenses (en % du PIB)

	2013	2020	2030	2040	2050	2060
Scénario A'	0,9%	0,9%	0,9%	0,9%	0,9%	0,9%
Scénario A	0,9%	0,9%	0,9%	0,9%	0,9%	0,9%
Scénario B	0,9%	0,9%	0,9%	1,0%	1,0%	1,0%
Scénario C	0,9%	0,9%	1,0%	1,0%	1,1%	1,1%
Scénario C'	0,9%	0,9%	1,0%	1,1%	1,1%	1,1%

Champ : solde des dépenses et ressources hors produits et charges financières.

Source : COR, projections actualisées – décembre 2014.

Fonds de Solidarité Vieillesse - FSV

Solde financier (en % du PIB)

	2013	2020	2030	2040	2050	2060
Scénario A'	-0,1%	0,0%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%
Scénario A	-0,1%	0,0%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%
Scénario B	-0,1%	0,0%	0,2%	0,3%	0,3%	0,3%
Scénario C	-0,1%	0,0%	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%
Scénario C'	-0,1%	0,0%	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%

Champ : solde des dépenses et ressources hors produits et charges financières.

Source : COR, projections actualisées – décembre 2014.

Masse des ressources (en % du PIB)

	2013	2020	2030	2040	2050	2060
Scénario A'	1,0%	1,0%	1,0%	0,9%	0,9%	0,9%
Scénario A	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
Scénario B	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
Scénario C	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
Scénario C'	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%

Champ : solde des dépenses et ressources hors produits et charges financières.

Source : COR, projections actualisées – décembre 2014.

Masse des dépenses (en % du PIB)

	2013	2020	2030	2040	2050	2060
Scénario A'	1,2%	1,0%	0,7%	0,7%	0,6%	0,6%
Scénario A	1,2%	1,0%	0,7%	0,7%	0,6%	0,6%
Scénario B	1,2%	1,0%	0,7%	0,7%	0,7%	0,6%
Scénario C	1,2%	1,0%	0,8%	0,8%	0,8%	0,8%
Scénario C'	1,2%	1,0%	0,8%	0,8%	0,8%	0,8%

Champ : solde des dépenses et ressources hors produits et charges financières.

Source : COR, projections actualisées – décembre 2014.

Association Générale des Institutions de Retraite des Cadres - AGIRC

Solde financier (en % du PIB)

	2013	2020	2030	2040	2050	2060
Scénario A'	-0,1%	-0,1%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%
Scénario A	-0,1%	-0,1%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%
Scénario B	-0,1%	-0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Scénario C	-0,1%	-0,1%	-0,1%	-0,1%	0,0%	0,0%
Scénario C'	-0,1%	-0,1%	-0,1%	-0,1%	-0,1%	-0,1%

Champ : solde des dépenses et ressources hors produits et charges financières.

Source : COR, projections actualisées – décembre 2014.

Masse des ressources (en % du PIB)

	2013	2020	2030	2040	2050	2060
Scénario A'	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%
Scénario A	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%
Scénario B	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%
Scénario C	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%
Scénario C'	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%

Champ : solde des dépenses et ressources hors produits et charges financières.

Source : COR, projections actualisées – décembre 2014.

Masse des dépenses (en % du PIB)

	2013	2020	2030	2040	2050	2060
Scénario A'	1,1%	1,2%	1,1%	1,1%	1,0%	1,0%
Scénario A	1,1%	1,2%	1,1%	1,1%	1,0%	1,0%
Scénario B	1,1%	1,2%	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%
Scénario C	1,1%	1,2%	1,2%	1,2%	1,2%	1,2%
Scénario C'	1,1%	1,2%	1,2%	1,3%	1,2%	1,2%

Champ : solde des dépenses et ressources hors produits et charges financières.

Source : COR, projections actualisées – décembre 2014.

Association pour le Régime de Retraite Complémentaire des salariés

ARRCO

Solde financier (en % du PIB)

	2013	2020	2030	2040	2050	2060
Scénario A'	-0,1%	-0,1%	0,0%	0,1%	0,3%	0,4%
Scénario A	-0,1%	-0,1%	0,0%	0,0%	0,2%	0,2%
Scénario B	-0,1%	-0,1%	-0,1%	-0,1%	0,0%	0,1%
Scénario C	-0,1%	-0,1%	-0,2%	-0,2%	-0,1%	-0,1%
Scénario C'	-0,1%	-0,1%	-0,2%	-0,4%	-0,3%	-0,3%

Champ : solde des dépenses et ressources hors produits et charges financières.

Source : COR, projections actualisées – décembre 2014.

Masse des ressources (en % du PIB)

	2013	2020	2030	2040	2050	2060
Scénario A'	2,4%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
Scénario A	2,4%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
Scénario B	2,4%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
Scénario C	2,4%	2,5%	2,5%	2,5%	2,6%	2,6%
Scénario C'	2,4%	2,5%	2,5%	2,5%	2,6%	2,6%

Champ : solde des dépenses et ressources hors produits et charges financières.

Source : COR, projections actualisées – décembre 2014.

Masse des dépenses (en % du PIB)

	2013	2020	2030	2040	2050	2060
Scénario A'	2,5%	2,6%	2,5%	2,4%	2,3%	2,2%
Scénario A	2,5%	2,6%	2,6%	2,5%	2,4%	2,3%
Scénario B	2,5%	2,6%	2,6%	2,6%	2,5%	2,5%
Scénario C	2,5%	2,6%	2,7%	2,8%	2,7%	2,7%
Scénario C'	2,5%	2,6%	2,8%	2,9%	2,9%	2,9%

Champ : solde des dépenses et ressources hors produits et charges financières.

Source : COR, projections actualisées – décembre 2014.